



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 19 mars 2015

Conseillers communautaires en exercice : 136

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 7.1, 7.2, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h45.

Etaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX (représenté par M. Dominique DUCASSE) **Arguel :** M. André AVIS **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Alain PARIS **Besançon :** M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Nicolas BODIN (jusqu'au 0.2), M. Pascal BONNET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 4.5), M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.1), M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT (jusqu'au 3.3), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA (à partir du 1.1.1), M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'au 0.2), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Philippe GONON, Mme Pauline JEANNIN (à partir du 1.1.1), Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT (jusqu'au 2.4), M. Thierry MORTON (jusqu'au 3.1), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 1.1.1), Mme Minâ SEBBAH, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à partir du 1.1.1) **Beure :** M. Philippe CHANEY (à partir du 1.1.1), Mme Chantal JARROT **Brillans :** M. Alain BLESSEMILLE **Busy :** M. Alain FELICE (à partir du 1.1.1) **Chalezeule :** M. Andrée ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze :** M. Gilbert PACAUD **Champagny :** M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISSON **Chemaudin :** Mme Marie-Pascale BRIENTINI **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Dannemarie-sur-Crête :** Mme Catherine DEMOLY **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin :** Mme Brigitte ANDREOSSO (à partir du 1.1.1), M. Yves GUYEN (à partir du 0.2) **Fontain :** Mme Martine DONEY **Francois :** M. Eric PETIT **Gennes :** Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine :** Mme Martine GIVERNET, M. François LOPEZ **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Les Auxons :** M. Jacques CANAL **Mamirolle :** M. Daniel HUOT (à partir du 1.1.1), Mme Francine MARTIN **Marchaux :** M. Patrick CORNE **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, Mme Ada LEUCI **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, Mme Corinne PETER **Montferrand-le-Château :** M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Pascale HANUS **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray :** M. Vincent FIETIER, Mme Annette GIRARDCLOS **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Novillars :** M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 1.2.2) **Osselle :** Mme Sylvie THIVET **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET (à partir du 0.2), M. Daniel VARCHON **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** Mme Annie SALOMEZ **Pugey :** M. Frank LAIDIE **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Routelle :** M. Daniel CUCHE **Saône :** Mme Sylvie GAUTHEROT (jusqu'au 2.4) **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, Mme Valérie BRIOT **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Alain LORIGUET (jusqu'au 0.2) **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Vaire-Arcier :** M. Charles PERROT **Vaire-le-Petit :** M. Jean-Noël BESANCON (représenté par Mme Danièle LAGARDE jusqu'au 2.4) **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET (à partir du 0.2)

Etaient absents : **Besançon :** M. Frédéric ALLEMANN, M. Thibaut BIZE, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, Mme Rosa REBRAB, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, M. Michel VIENET **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Champoux :** M. Philippe COURTOT **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET **Châtillon-le-Duc :** M. Philippe GUILLAUME **Dannemarie-sur-Crête :** M. Gérard GALLIOT **Francois :** Mme Orianne DELAGUE **La Vèze :** Mme Catherine CUNET **Larnod :** M. Hugues TRUDET **Les Auxons :** Mme Marie-Pierre MARQUIS, M. Serge RUTKOWSKI **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Morre :** Mme Marie-Christine MARTINET **Novillars :** Mme Christine BITSCHENE **Pirey :** Mme Odette COMTE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, Mme Nicole WEINMAN **Saône :** M. Yoran DELARUE **Thise :** Mme Laurence GUIBRET **Torpes :** M. Denis JACQUIN **Vorges-les-Pins :** Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance : Mme Thérèse ROBERT

Procurations de vote :

Mandants : T. BIZE, N. BODIN (à partir du 1.1.1), G. CHALNOT (à partir du 3.4), C. COMTE-DELEUZE, C. DEVESA (jusqu'au 0.2), L. FAGAUT, O. FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 1.1.1); A. GHEZALI, J. GROSPERRIN (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 4.5), P. JEANNIN (jusqu'au 0.2), M. OMOURI, C. MICHEL, T. MORTON (à partir du 3.2), R. REBRAB, D. SCHAUSS (jusqu'au 0.2), M. VIENET, M. ZEHAF (jusqu'au 0.2), P. GUILLAUME, B. ASTRIC, G. GAVIGNET, G. GALLIOT, B. ANDREOSSO (pour le 0.2), O. DELAGUE, C. CUNET, S. RUTKOWSKI, MP. MARQUIS, D. HUOT (jusqu'au 0.2), D. PARIS, MC. MARTINET, C. BITSCHENE (jusqu'au 1.2.2), O. COMTE, J. KRIEGER, Y. DELARUE, A. LORIGUET (à partir du 1.1.1), D. JACQUIN, J. BAVEREL (à partir du 1.1.1)

Mandataires : S. JOLY, F. GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.1.1), S. WANLIN (à partir du 3.4), P. GONON, E. ALAUZET (jusqu'au 0.2), S. PESEUX, L. CROIZIER (à partir du 1.1.1), AS. ANDRIANTAVY, P. BONNET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 4.5), A. POULIN (jusqu'au 0.2), M. SEBBAH, D. DARD, Y. POUJET (à partir du 3.2), K. ROCHDI, P. CURIE (jusqu'au 0.2), ML. DALPHIN, S. WANLIN (jusqu'au 0.2), C. BOTTERON, JP. MICHAUD, MP. BRIENTINI, C. DEMOLY, Y. GUYEN (pour le 0.2), E. PETIT, T. ROBERT, M. LOYAT, J. CANAL, P. CONTOZ (jusqu'au 0.2), B. MADOUX, JM. CAYUELA, P. BELUCHE (jusqu'au 1.2.2), R. STEPOURJINE, C. LIME, M. DONEY, F. TAILLARD (à partir du 1.1.1), P. DUCHEZEAU, P. CHANEY (à partir du 1.1.1).

Délibération n°2015/002744

Rapport n°1.1.1 - BP 2015 et PPIF 2015-2020

Budget primitif (BP) 2015 et plan pluriannuel d'investissement de fonctionnement (PPIF) 2015-2020

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Résumé :

Le projet de Budget Primitif 2015 s'élève à 221,7 M€ pour le budget principal et ses différents budgets annexes (mouvements réels, hors emprunt revolving et neutralisation des subventions d'équilibre).

Le budget primitif regroupe l'ensemble des moyens nécessaires à la mise en œuvre des politiques du Grand Besançon, selon la stratégie développée dans le rapport. Comme le programme pluriannuel d'investissement et de fonctionnement (PPIF) 2015-2020, il est conforme aux grandes lignes exposées lors du débat d'Orientations Budgétaires du 12 février dernier.

Plan du rapport de présentation du BP 2015 et du PPIF 2015-2020

Partie 1 : Le contexte national et la stratégie pluriannuelle

Partie 2 : Les équilibres du BP 2015 (budget primitif consolidé ; budget principal ; budgets annexes)

Partie 3 : le BP 2015 détaillé par commission

Annexe - Présentation synthétique du BP 2015 par chapitre budgétaire

PARTIE I - CONTEXTE NATIONAL ET STRATEGIE PLURIANNUELLE DU GRAND BESANCON

Cette partie reprend de façon synthétique le rapport d'orientations budgétaires.

I. Le désengagement massif et durable de l'Etat

Comme l'ensemble des collectivités, le Grand Besançon doit faire face à une baisse historique des dotations. Entre 2015 et 2020 la ponction annuelle est estimée à 2 M€ supplémentaires. En cumulé, ce sont près de 12 M€ de perte de recette d'ici 2017, et près de 42 M€ sur tout le mandat (d'ici 2020).

L'importance de l'effort demandé aux collectivités pour contribuer à la lutte contre le déficit et la dette publique implique un changement de paradigme pour tous. Pour la CAGB, la poursuite de la saine gestion passée ne suffira pas à absorber le choc des diminutions des dotations.

Une nouvelle période s'ouvre pour nos collectivités, celle de la sobriété, qui suppose une meilleure adéquation entre les objectifs visés et les moyens, et implique un engagement des élus et de l'administration à dégager des marges de manœuvre pour continuer à assurer les missions au service du public et conserver une capacité à investir.

Par ailleurs, l'agglomération fait face à des risques qui n'ont jamais été aussi importants : réforme de la DGF, des collectivités (fusion des régions, suppression du département, réforme de l'intercommunalité, suppression des syndicats etc.), de la fiscalité, incertitudes économiques, etc.

II. La trajectoire retenue par le Grand Besançon

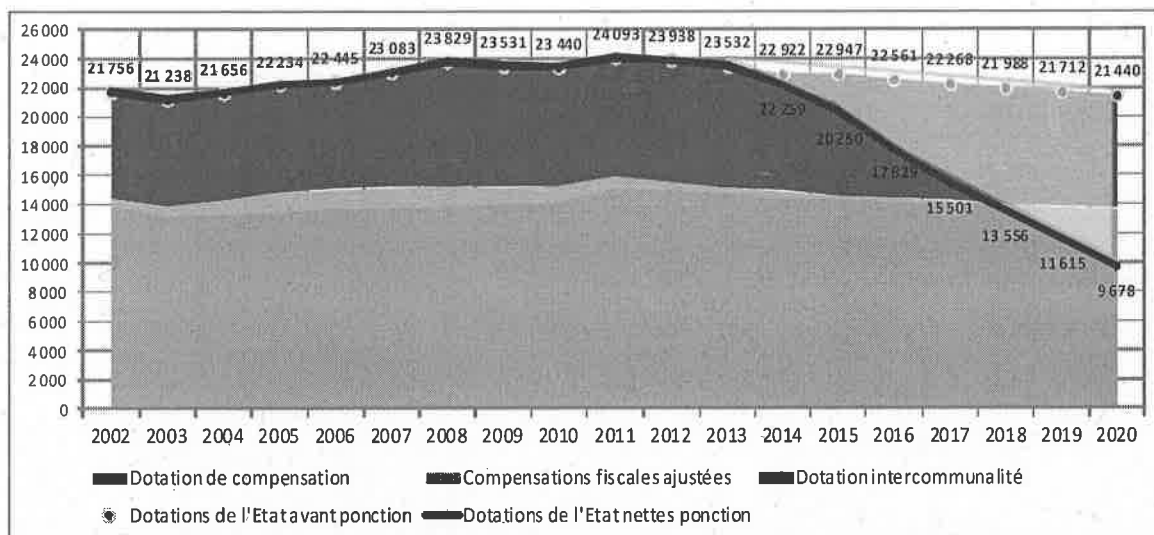
L'objectif est d'engager le Grand Besançon dans des décisions compatibles avec notre exigence de sécurité financière. L'agglomération est en phase d'endettement et n'a pas encore stabilisé son encours. Il ne faudrait pas sacrifier le niveau d'épargne actuel, au risque d'obérer pour longtemps la capacité d'investissement et le développement futur de l'agglomération.

Le travail de prospective à la CAGB est un travail mené depuis de nombreuses années et actualisé chaque année. La suppression de la taxe professionnelle en 2010 a amené à refondre complètement le cap défini en début de mandat en 2008. Au moment de la préparation budgétaire 2011, une hypothèse d'ambition en investissement avait été étudiée à 25 M€ de dépenses moyennes annuelles sur le budget principal, mais le recours au levier fiscal avait été jugé trop important, si bien qu'une hypothèse plus modeste de 20 M€ par an avait finalement été retenue. Le nouveau contexte a imposé de réviser la prospective de référence, et notamment l'ambition en investissement (l'objectif cible est désormais de 15 M€ par an en moyenne sur le budget principal, soit un niveau moyen annuel inférieur à ce qui a été réalisé depuis la création de l'agglomération). En revanche le recours au levier fiscal, lui, n'a pas été modifié malgré les diminutions de dotations.

A/ Détails des hypothèses de recettes du scénario de référence actualisé

Hypothèses de prolongation de la baisse des dotations après 2017 :

- ponction pour réduction des déficits publics de 21,5 Mds au niveau national en 2020 (12,5 Mds en 2017 prévus dans l'actuel projet gouvernemental / 3 x 3 Mds comme hypothèse 2018-2020),
- baisse de la dotation de compensation de 5 % en moyenne par an / disparition progressive (2020) des compensations fiscales.



Le territoire (communes + agglomération) a perdu l'éligibilité au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) en 2014 (à un rang du dernier éligible en 2014.). Avec la poursuite de la rationalisation de la carte communale et la création des métropoles, d'après le modèle de Ressources Consultants Finances, le territoire pourrait devenir contributeur en 2018, pour un faible montant.

Hypothèses d'évolution annuelle des bases fiscales et parafiscales entre 2015 et 2020

- coefficient de revalorisation Loi de finances : 0,9 % en 2015, puis 1,3 % les années suivantes,
- évolution physique bases nettes taxe habitation : 1,1 % par an (l'évolution nominale des bases nettes de TH se calcule en y ajoutant le coefficient de revalorisation Loi de finances),
- évolution physique bases nettes foncier bâti : 1,1 % par an (l'évolution nominale des bases nettes de FB se calcule en y ajoutant le coefficient de revalorisation Loi de finances),
- évolution physique bases brutes CFE : 0,7 % par an (l'évolution nominale des bases nettes de CFE se calcule en y ajoutant le coefficient de revalorisation Loi de finances),
- évolution nominale de la CVAE : 0,9 % en 2015, puis 1,3 % les années suivantes,
- évolution nominale des IFR : 0,9 % en 2015, puis 1,3 % les années suivantes,
- évolution nominale de la TASCOM : 0 % par an,
- évolution nominale de versement transport : 0 %, puis 1,3 % les années suivantes.

B/ Les solutions proposées pour définir un scénario tenable

Dans ce contexte de diminution prononcée des dotations de l'Etat aux collectivités, l'objectif est de mettre en œuvre les priorités politiques en préservant nos ratios financiers à moyen terme. Cela implique dès 2015, et pour les années suivantes, des réponses adaptées aux circonstances en jouant sur l'ensemble des leviers de gestion à la disposition de la collectivité :

- **il semble difficile, voire impossible, compte tenu de l'ampleur de l'impasse, des risques potentiels et du niveau d'incertitude, de faire peser la totalité de l'ajustement sur la section de fonctionnement.** Dans le scénario de référence, la CAGB consent ainsi à **infléchir le niveau de son programme d'investissement** sur ce mandat par rapport au PPI précédent;
- la **contrainte d'amortissement** limite fortement la possibilité de réduire, même provisoirement, le niveau de sécurité financière (la norme est rigidifiée par l'obligation réglementaire d'amortir). De plus, la CAGB sera en phase d'endettement sur au moins 10 années (encore avant de stabiliser son encours). Elle doit conduire une stratégie financière lui permettant de préserver une capacité d'investissement à long terme. Il est **impossible de réduire l'épargne nette sous la barre des 8 M€ en moyenne.**

- **L'ajustement doit donc porter, in fine, sur la section de fonctionnement**, et ce, avec une ampleur sans précédent. L'ensemble des leviers disponibles devra être utilisé. Un nouveau pacte de soutenabilité du budget annexe Transports est incontournable. Le budget annexe CRR, quant à lui, doit revenir dans le droit commun des crédits des services, son projet d'établissement en vue du maintien du label régional étant quasiment réalisé. Enfin, il faudra également limiter fortement l'évolution des charges des services et du personnel,
- la **CAGB devra relever la pression fiscale** prévue sur les entreprises et les ménages, reconduisant la stratégie fiscale arrêtée en 2011 après la suppression de la taxe professionnelle,
- elle **devra également réfléchir à une politique tarifaire optimale**,
- et enfin, des **transferts de charges des communes vers la Communauté seront à envisager pour limiter la baisse de DGF**. De même, une redéfinition du partage de la croissance fiscale sur le territoire, via la DSC pourrait être discutée.

Concrètement, pour obtenir un équilibre durable et financer 15 M€ d'investissement en moyenne chaque année sur le budget principal, il faut :

- d'une part, baisser les charges significativement, chaque année :

☞ des crédits courants des services qui étaient prévus au PPIF voté en mars 2014, doivent baisser de - 6 % par an dès 2015 pour préserver un équilibre durable. Des ajustements complémentaires devront être réalisés entre 2017 et 2020 pour assurer l'équilibre comptable de la section de fonctionnement du budget principal,

☞ des hausses de charges de personnel limitées à + 1,8 %, à périmètre constant,

☞ le retour dans le droit commun du budget annexe CRR (+ 1,8 % pour les crédits de personnel et - 6 % pour les autres crédits en moyenne chaque année),

☞ un nouveau pacte de soutenabilité de la subvention au budget annexe Transports,

☞ une évolution de la DSC à + 4 % par an, ce qui correspond aux évolutions rétrospectives constatées.

- d'autre part, augmenter la pression fiscale (prospective de référence reconduite depuis 2011) :

☞ augmenter les taux ménage (TH) et/ou mixte (FB) de + 2,4 % par an en moyenne sur 4 ans (avec une participation à l'effort portant à 20% sur le contribuable TH et à 80% sur le contribuable FB. Ainsi en 2015, le taux est de 9,51 % (contre 9,47 % en 2014), le FB de 0,76 % (contre 0,50 % en 2014) et le FNB est de 1,16 % .

☞ augmenter le taux de CFE de + 0,7 % par an en moyenne de manière à le maintenir à la moyenne nationale (par la majoration spéciale),

☞ augmenter le taux de TASCUM de 5 % (rappel de la décision prise lors du Conseil communautaire du 29 septembre 2014).

Conformément aux orientations arrêtées lors du Bureau sur les OB 2015, les taux prévisionnels issus des orientations budgétaires se déclinent ainsi :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	25.69%	25.76%	25.97%	26.17%	26.38%	26.59%	26.81%
Taxe d'habitation (TH) : produit auparavant perçu par le département	9.47%	9.51%	9.55%	9.59%	9.63%	9.63%	9.63%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (action possible sur le taux)	1.16%	1.16%	1.16%	1.16%	1.16%	1.16%	1.16%
Taxe foncière sur les propriétés bâties (action possible sur le taux)	0.50%	0.76%	1.02%	1.28%	1.54%	1.54%	1.54%

NB. En vertu du principe de liaison des taux, le taux de FNB ne peut pas varier plus que le taux de TH. Le coefficient de variation du taux de TH est de 1,00422386 entre 2014 et 2015. Si l'on applique ce taux de variation au taux de FNB, ce dernier est maintenu à 1,16 % ($1,16 \% \times 1,00422386 = 1,16489$, arrondi à 1,16 %) ainsi le taux de FNB est identique à celui de 2014.

III. Les résultats de la prospective consolidée (hors budget annexe Déchets)

L'analyse prospective présentée se fait à compétences et périmètre communautaire constants. Elle intègre les reprises des résultats 2014 et les restes à réaliser de chaque année, y compris ceux de 2014 (montant prévisionnel).

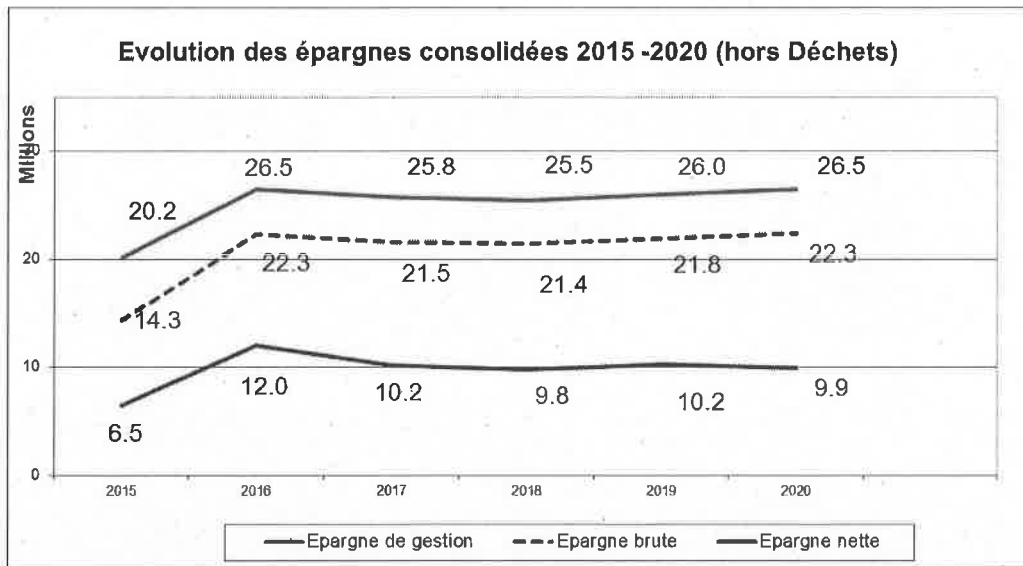
Montants (K€)	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Chaîne de l'épargne						
Produits fonctionnement (A)	124 565	123 440	123 456	124 182	124 224	124 326
Recettes fiscales	89 628	92 004	94 438	96 975	98 797	100 130
Dotations	27 212	24 963	23 124	21 258	19 445	18 131
Dont DGF	20 249	18 096	16 349	14 545	13 134	12 885
Dont FDPTP	1 713	1 683	1 653	1 623	1 593	1 563
Dont allocations compensatrices	1 567	1 501	1 439	1 406	1 034	0
Dont participation CG 25 transports scolaires	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Dont autres	683	683	683	683	683	683
Autres produits de fonctionnement courants	7 700	6 473	5 894	5 950	5 982	6 064
Produits exceptionnels	25	0	0	0	0	0
Charges fonctionnement hors intérêts (B)	104 443	96 908	97 674	98 707	98 239	97 786
Charges courantes	82 480	75 452	76 252	77 128	76 496	75 873
dont charges courantes hors dépenses imprévues, SDIS, participations Auxon	63 755	62 572	63 078	63 944	63 384	62 811
Charges d'atténuation	20 478	20 620	20 771	20 928	21 092	21 262
FNGIR	4 044	4 044	4 044	4 044	4 044	4 044
AC versée	12 655	12 652	12 652	12 652	12 652	12 652
DSC versée	3 633	3 778	3 929	4 087	4 250	4 420
Autres (remboursement de VT)	145	145	145	145	145	145
Ch. Exceptionnelles (ticket modérateur, ligne de trésorerie)	1 485	836	651	651	651	651
EXCEDENT BRUT COURANT	21 582	27 369	26 433	26 126	26 636	27 191
EPARGNE DE GESTION	20 122	26 532	25 782	25 475	25 985	26 540
Intérêts	5 880	4 280	4 304	4 125	4 146	4 212
EPARGNE BRUTE	14 242	22 253	21 478	21 349	21 839	22 328
Capital	7 790	10 255	11 348	11 602	11 675	12 474
EPARGNE NETTE	6 452	11 998	10 130	9 747	10 164	9 854
Financement investissement						
Dép d'inv hors annulé en capital	79 576	28 440	21 116	19 555	22 935	18 935
Dépenses d'équipement	74 631	28 440	21 116	19 555	22 935	18 935
Dont tram way (référence 228M€ valeur 2008)	39 528					
Dont nouveau CRR (participation CAGB)	164					
Dont Cité des Arts (avances de la CAGB aux partenaires)	52					
Dont investissements budget principal	24 636	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
Dont autres investissements Transports et CRR **	10 252	13 440	6 116	4 555	7 935	3 935
Dépenses imprévues	1 900					
Remboursement anticipé emprunt CRR	3 045	0	0	0	0	0
Recettes d'investissement	19 203	1 784	3 912	2 050	2 438	1 666
FCTVA	502	453	475	506	506	506
Cité des Arts (Remboursement des avances par partenaires)	175	0	0	0	0	0
Subventions	19 456	1 481	4 098	1 544	1 932	1 160
EPARGNE NETTE	6 452	11 998	10 130	9 747	10 164	9 854
VARIATION DE L'EXCEDENT	-27 395	-3 906	-3 363	0	0	0
EMPRUNT	26 526	10 752	3 711	7 758	10 332	7 415

Le résultats d'emprunt dépendent fortement du calendrier des dépenses mais aussi de versement des subventions du tram way.

** autres investissements : principalement acquisitions de bus, Infrastructure ferroviaire Nord, PEM Viotte, voie en site propre Campus- gare Viotte, aménagement dépôt de bus de Planoise, Travaux de mise aux normes et réhabilitation des dépôts (DSP), parc instrumental.

Calculs effectués :

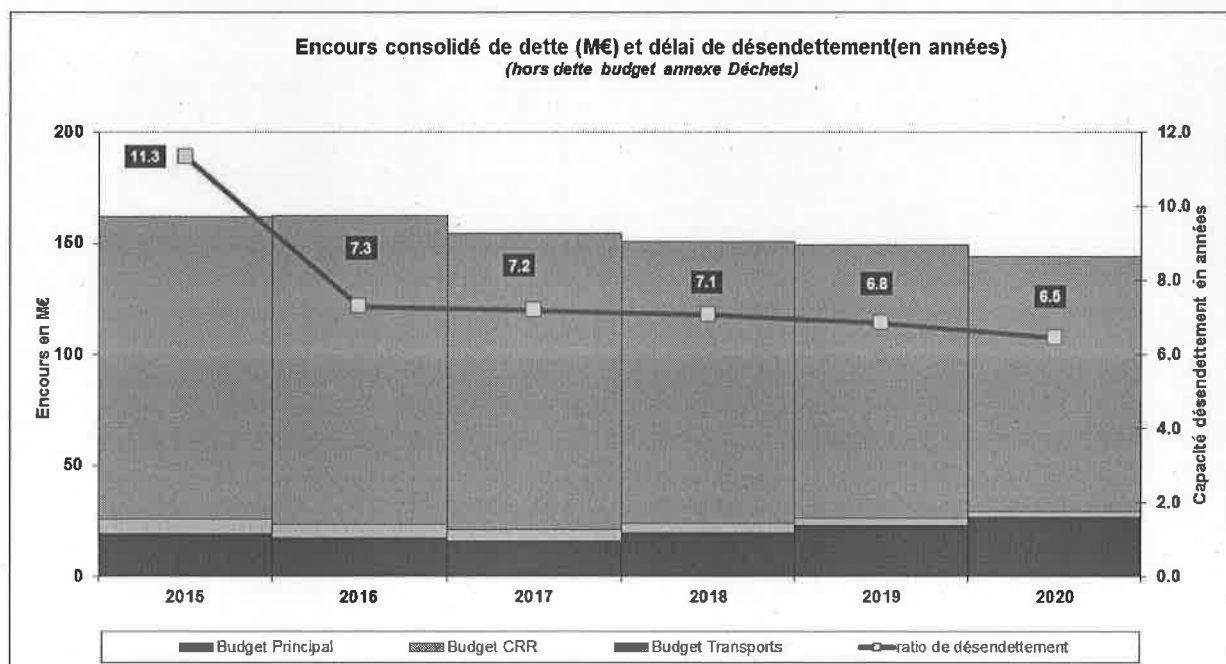
- avec retraitement des flux croisés



Dans le contexte de baisse des dotations, grâce à la maîtrise des charges de fonctionnement (avec notamment les pactes de soutenabilité des subventions d'équilibre transports hors TCSP et CRR), à des investissements associés à une politique fiscale équilibrée et responsable, les niveaux d'épargne conservent un niveau satisfaisant à fin 2020 et sont globalement stabilisés en euros constants. L'épargne brute consolidée se stabilise en fin de période à hauteur de 22,3 M€ et l'épargne nette à 9,9 M€.

La capacité de désendettement (encours de dette rapporté à l'épargne brute) serait de 11,3 années en 2015 (pic de la période 2015-2020) pour atteindre 6,5 années en 2020, ce qui constitue un niveau acceptable et maîtrisé dans le temps compte tenu notamment des durées d'endettement pour le financement du TCSP et du CRR (respectivement de 25 ans et 20 ans).

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Encours de dette (en M€)	162 161	162 658	155 021	151 177	149 835	144 775
Ratio de désendettement (en année)	11.3	7.3	7.2	7.1	6.9	6.5



IV. Les investissements

Le Grand Besançon a déjà investi près de 487 M€ entre 2001 et 2014 (CA 2014 prévisionnel), soit directement, soit indirectement au travers de subventions d'équipements versées notamment en matière d'infrastructures ferroviaires et routières.

Entre 2015 et 2020, le PPIF prévoit un ensemble d'opérations d'investissements, déjà engagées pour certaines, d'un montant global de 185,6 M€ parmi lesquelles 85 M€ d'investissements financés par le Versement Transport et 99,6 M€ sur le budget principal (soit 15 M€/an en moyenne).

Les principaux projets de chaque compétence sont les suivants :

- en matière d'économie, d'emploi et d'insertion : les projets qui se rapportent aux zones économiques des Marnières (4,7 M€), de Bio-Innovation (2,8 M€), de TEMIS (TEMIS Santé et TEMIS Microtechniques pour 5,7 M€ avec les rachats de voiries), du Noret (1,1 M€) et des Portes de Vesoul (2 M€), ZAC Auxon (en fonctionnement pour des raisons comptables),
- en matière d'habitat et de politique de la Ville : les subventions au titre du Programme Local de l'Habitat pour la construction de logements locatifs (5 M€), les Aides à la pierre (4,2 M€) et au soutien à la réhabilitation du parc public et privés (7,9 M€) et schéma départemental d'accueil des gens du voyage (1,2 M€),
- en matière de développement durable, d'environnement et de cadre de vie : la mise en œuvre du plan climat énergie territorial (PCET) au travers du fonds isolation (0,8 M€), le fonds centre de village (1 M€) et la création d'une pépinière maraîchère (0,8 M€),
- en matière de transports, de déplacements et d'infrastructures : le solde de l'opération Tramway (39,5 M€) ainsi que la voie en site propre bus Temis-Campus-Gare Viotte (14,7 M€), la réalisation des haltes et de l'infrastructure ferroviaire du Nord de l'agglomération bisontine (2,8 M€), les travaux sur les dépôts (1,2 M€), les acquisitions de bus (13,6 M€), la participation aux infrastructures routières (3 M€) et les itinéraires cyclables (2,6 M€),
- en matière de culture, de tourisme et de sports : le soutien aux équipements culturels, sportifs et touristiques (366 K€), les équipements fluviaux (580 K€), les hébergements de plein-air (100 K€).

Le contexte national incite à la prudence dans les inscriptions prévisionnelles de subventions. A de rares exceptions, seules les recettes certaines (notifiées) sont indiquées dans le PPIF. Pour autant le Grand Besançon s'organise afin de rechercher systématiquement des subventions, y compris européennes.

PARTIE II - LES EQUILIBRES DU BUDGET PRIMITIF 2015

I. Le budget primitif consolidé

A/ Volume budgétaire

Hors gestion active de la dette, le budget général consolidé (investissement et fonctionnement) avec neutralisation des subventions d'équilibre aux budgets annexes (sans opérations d'ordre et opérations emprunt revolving) s'établit à **221,7 M€**.

Le budget 2014 (BP + DM + restes à réaliser) s'élevait 259,1 M€ (rappel BP 2014 : 256,8 M€).

Ainsi le BP 2015 diminue de - 14 % par rapport au budget 2014 du fait essentiellement de la fin des travaux du tramway.

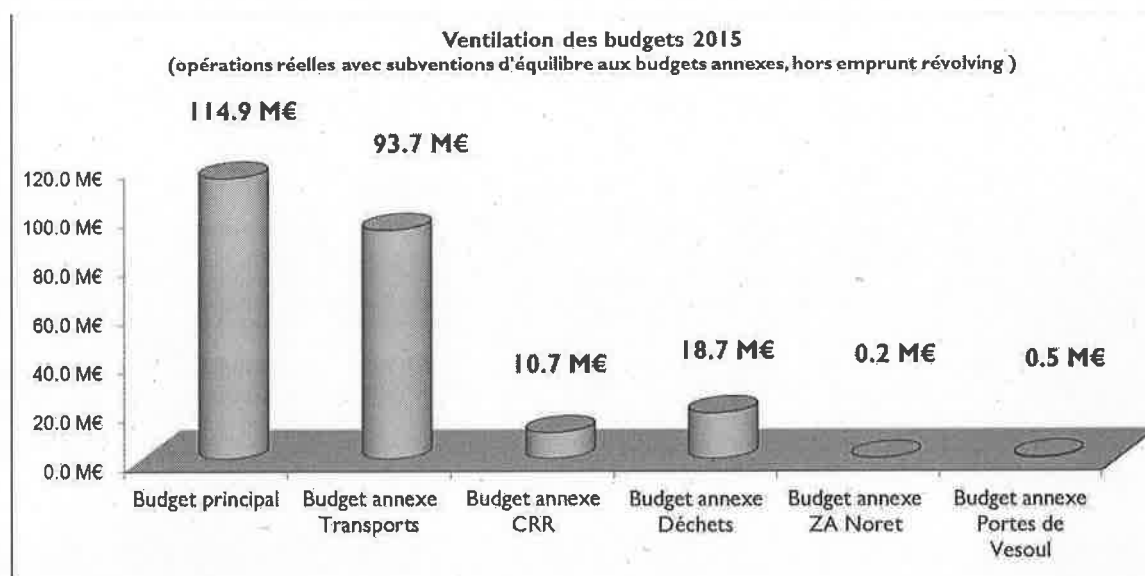
DEPENSES REELLES (en €) (Fonctionnement + investissement)	Budget 2014	BP 2015
Dépenses des compétences et de l'administration générale	47 686 487	45 430 270
<i>Charges nettes (dép. - recettes) hors SDIS/Auxon</i>	<i>10 153 123</i>	<i>10 030 215</i>
Charges de personnel brutes	12 558 043	16 876 209
<i>Charges de personnel nettes à périmètre constant</i>	<i>10 276 199</i>	<i>10 816 090</i>
Subventions d'équilibre aux budgets annexes	19 828 544	17 062 439
Reversement aux communes (ACTP, DSC)	19 640 885	16 288 463
Opérations fiscales (FNGIR, reversement de la fiscalité)	4 307 068	5 115 473
Résultats N-1	9 242 661	3 110 918
Opérations financières (dt annuité de la dette, remboursement anticipé, dépenses imprévues, agence France Locale, avances aux budgets annexes)	4 795 295	11 011 000
Sous-total budget principal	118 058 983	114 894 772
Budget Transports	126 544 140	93 691 147
Budget CRR	13 446 183	10 704 733
Budget Zone d'activités du Noret	247 407	210 422
Budget Aménagement Portes de Vesoul	355 028	535 893
Budget Déchets	20 415 961	18 704 871
Sous-total budgets annexes	161 008 718	123 847 066
TOTAL budget général hors gestion active de la dette	279 067 702	238 741 837
TOTAL budget général avec neutralisation subventions d'équilibre budgets annexes	259 239 158	221 679 399
RECETTES REELLES (en €) (Fonctionnement + Investissement)	Budget 2014	BP 2015
Recettes des compétences et de l'administration générale	8 368 390	8 673 573
AC reçue des communes	97 479	86 132
Dotations, fiscalité et FCTVA	86 650 710	84 504 291
Remboursement des avances des budgets annexes de zone	242 004	504 414
Autres recettes (annulation rattachements, ...)	398 725	114 891
Résultats N-1	22 301 675	21 011 471
Recours à l'emprunt	0	0
Sous-total budget principal	118 058 983	114 894 772
Subventions d'équilibre aux budgets annexes	19 828 544	17 062 439
Recours à l'emprunt	44 948 887	26 526 386
Résultats N-1	16 196 185	9 454 221
Budget Transports (hors emprunt et subvention d'équilibre)	54 972 629	49 034 129
Budget CRR (hors subvention d'équilibre)	4 091 484	2 351 971
Budget Zone d'activités du Noret (hors subvention de prix)	200 000	177 156
Budget Déchets	20 415 961	18 704 871
Budget Aménagement Portes de Vesoul	355 028	535 893
Sous-total budgets annexes	161 008 718	123 847 066
TOTAL budget général hors gestion active de la dette	279 067 702	238 741 837
TOTAL budget général avec neutralisation subventions d'équilibre budgets annexes	259 239 158	221 679 399
<i>Hors gestion active de la dette = hors opérations emprunts revolving</i>		

En 2015, le montant consolidé d'investissement s'élève à 92,9 M€ en incluant les opérations financières (soit 77,4 M€ d'investissements hors remboursement de capital, remboursement anticipé d'emprunt et déficit d'investissement) et celui de fonctionnement à 128,8 M€ (hors subventions d'équilibre). Le détail de ces rubriques, budget par budget, est présenté ci-dessous.

A noter que le BP 2015 intègre les restes à réaliser 2014 et reprend par anticipation les résultats 2014 (sauf BA Déchets).

B/ Ventilation par budget

Le budget 2015 de 238,7 M€ se répartit comme suit (221,7 M€ hors subvention d'équilibre).



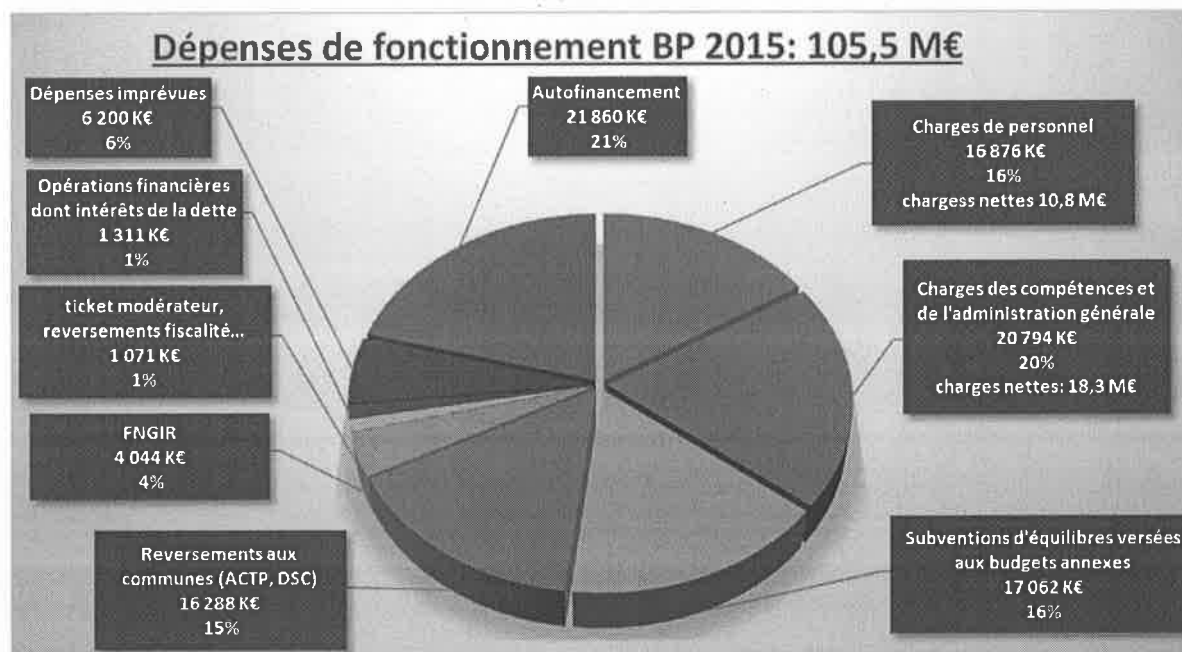
C/ Ventilation par commission des dépenses des compétences

Le tableau ci-dessous présente la répartition des dépenses et recettes 2015 par commission. Les subventions d'équilibre versées par le budget principal aux budgets annexes, les charges de personnel, les recours et remboursements d'emprunt, les versements aux communes, les avances remboursées par les budgets annexes, ainsi que les emprunts revolving, ne sont donc pas intégrés.

COMMISSIONS		DEPENSES REELLES (Investissement & Fonctionnement)	RECETTES REELLES (Investissement & Fonctionnement)
BUDGET PRINCIPAL	1 Moyens généraux des compétences et de l'administration générale	14 761 380	4 799 798
	2 Mobilités	1 640 088	0
	3 Economie, emploi-Insertion, enseignement supérieur et recherche	12 195 920	2 243 020
	4 Développement durable	1 901 192	569 959
	5 Habitat, politique de la ville, gens du voyage	6 062 389	880 470
	6 Aménagement du territoire et coopérations	1 395 005	11 505
	7 Culture, tourisme, sport, aménagement numérique	1 730 631	168 821
	Enveloppe non affectée	5 743 665	0
TOTAL		45 430 270	8 673 573
BUDGETS ANNEXES	2 Transports	81 141 519	49 034 129
	5 CRR	1 749 195	2 349 971
	3 Zone du Noret	65 000	177 156
	3 Portes de Vesoul	62 010	535 893
	9 Déchets	13 807 671	18 704 871
TOTAL		96 825 395	70 802 020
BUDGET CONSOLIDE	TOTAL	142 255 665	79 475 592

II. Le budget principal

A/ Les dépenses de fonctionnement



Les **charges de personnel** s'élèvent à 16,9 M€. Elles comprennent des dépenses salariales de deux ordres :

☞ d'une part, **les dépenses salariales prises en charge directement par la CAGB (16,6 M€)**. Cette prévision budgétaire est marquée par la prise en compte d'éléments mécaniques : le Glissement Vieillesse Technicité (« GVT »), avancements et promotions des agents, ainsi que le coût de la participation à la protection sociale du personnel pour un total de 220 K€.

La prévision budgétaire intègre les évolutions de postes suivantes :

- affectation définitive d'un agent du volant de remplacement (C) pour le service Moyens généraux,
- un technicien logistique (B), un agent de maintenance (C) et un assistant administratif (C) pour le SYBERT (ces postes étant remboursés intégralement par le SYBERT),
- intégration potentielle d'un agent du PLIE, par cohérence avec les compétences de la CAGB sur le développement économique et l'emploi.

La prévision budgétaire intègre en outre la masse salariale des agents transférés au 1^{er} janvier à la CAGB dans le cadre de l'évolution des services communs (140 agents permanents au total). Ces dépenses sont ensuite remboursées par la Ville (via le prélèvement sur l'ACTP) et le CCAS, dans le cadre des clés de répartition prévues dans les conventions sur les services communs approuvées lors du Conseil communautaire du 18 décembre 2014.

A noter par ailleurs, la suppression de trois postes en 2014 : 2 catégorie A et 1 catégorie B.

☞ d'autre part, **les dépenses salariales qui, dans un premier temps, sont payées par la Ville de Besançon avant d'être répercutées, à l'euro près, au Grand Besançon (0,3 M€)**. En effet, selon la réglementation en vigueur, l'ensemble des coûts liés aux services mutualisés doit être à la charge du Grand Besançon qui les refacture ensuite aux collectivités selon une clef de répartition définie par convention (refacturation au CCAS et diminution de l'ACTP pour la Ville de Besançon associé à une refacturation complémentaire). Ces charges salariales concernent les agents qui, bien qu'affectés à des services communs rattachés à l'EPCL, relèvent toujours de la ville-centre.

Les charges « nettes » de personnel s'élèvent à 10,8 M€ et progressent de 5,3 % par rapport au budget 2014. Ce sont les charges salariales diminuées :

- des recettes de refacturation du coût des agents mis à disposition de services relevant de budgets annexes (CRR et Transports), des syndicats mixtes et associations,
- de la réduction de l'ACTP Ville de Besançon pour le coût salarial des agents mutualisés.

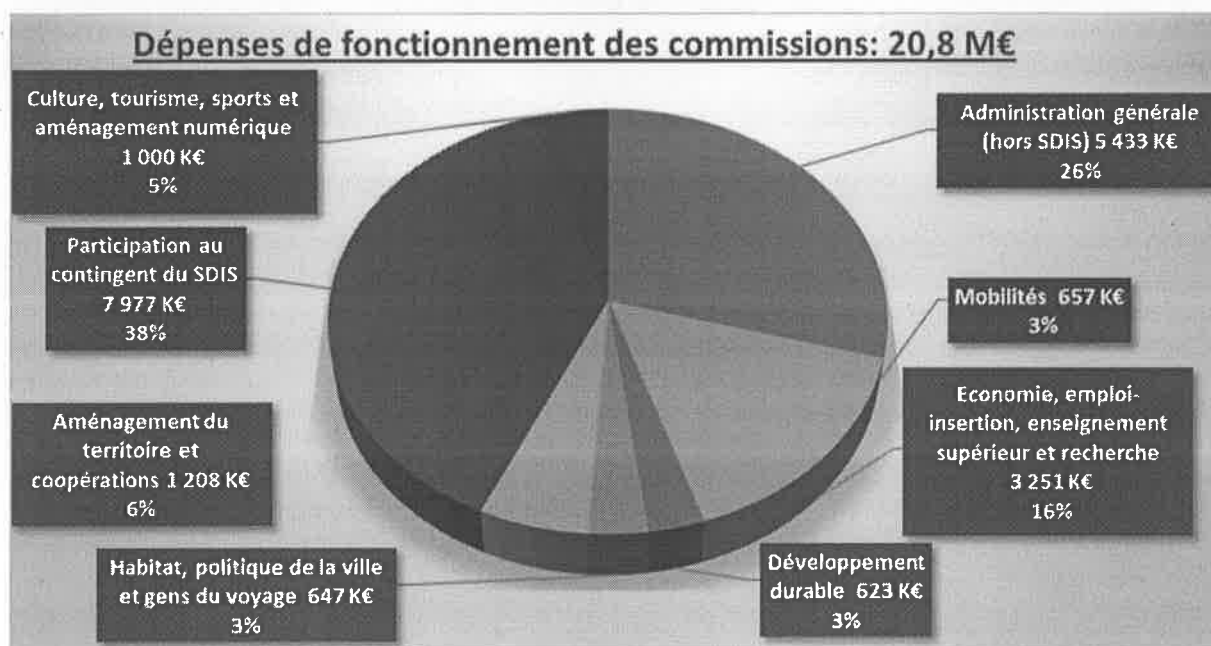
Cette évolution s'explique par l'impact des évolutions suivantes :

- l'évolution du périmètre des services communs Ville-CAGB-CCAS au titre des ressources humaines et de la documentation : + 50 K€,
- sont désormais intégrés dans le champ de la mutualisation des ressources humaines les services suivants : mission Environnement du travail, ainsi que deux apprentis, deux emplois relais et un emploi d'avenir, conformément à l'activité réelle de ces agents pour le compte des trois entités. Par ailleurs, suite à la mutualisation de la documentation entre les trois entités, un agent du CCAS intègre le service commun,
- l'application pour deux activités déjà mutualisées (médecine professionnelle et volant de remplacement) des règles de facturation de droit commun, dans une logique de cohérence et d'harmonisation : + 161 K€,
- l'actualisation de la clé appliquée pour la répartition des coûts des services communs entre la CAGB, la Ville et le CCAS, suite à la hausse des effectifs de la CAGB : + 148 K€.

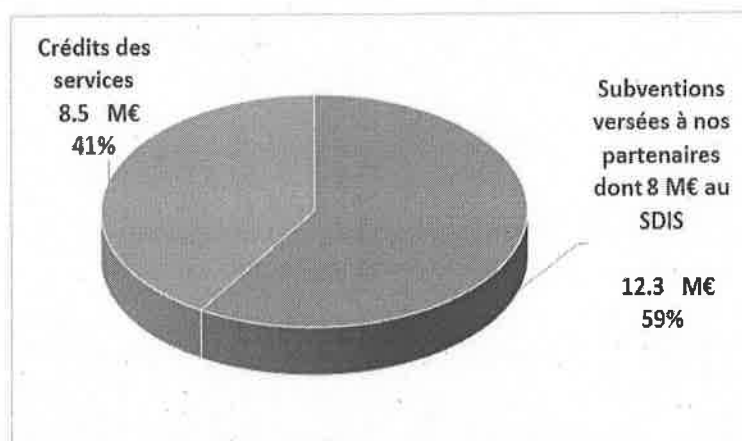
En neutralisant l'impact de ces mesures, l'évolution nette prévisionnelle de la masse salariale en 2015 s'élève à + 1,7 %.

Les charges de fonctionnement des compétences s'élèvent à 20,8 M€. Les charges des compétences nettes des recettes s'élèvent à 18,3 M€, elles baissent de - 10,4 % par rapport au budget 2014. En retraitant la participation à la ZAC Nouvelle Ere ainsi que la participation au contingent du SDIS qui évoluerait, par hypothèse, de + 2 %, alors les charges nettes des compétences évoluent de - 1,2 %. Cela traduit la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

De façon plus détaillée, les charges des compétences se décomposent ainsi par commissions :



Sur les 20,8 M€ de charges des compétences, 12,3 M€ sont des participations versées à nos partenaires.



Les **versements aux communes** représentent **16,3 M€**. Ils sont composés de :

- l'Attribution de Compensation de Taxe Professionnelle (ACTP) pour 12,7 M€. L'ACTP diminue de 22 % (16,2 M€ au budget 2014) du fait de la réduction de la somme versée à la Ville de Besançon suite aux transferts de personnels effectués au 1^{er} janvier 2015 validés par la CLECT du 18 décembre 2014.
- la Dotation de Solidarité Communautaire pour 3,6 M€ qui comprend un volet « solidarité sociale et fiscale », un volet « Aires des gens du voyage » et un volet « solidarité économique ». Une augmentation de l'ordre de 4 % est prévue, comme chaque année, sur le montant de la DSC 2015 par rapport au BP 2014.

Le **Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR)** est maintenu à **4 M €**. Ce montant est dorénavant figé dans le temps.

Les **frais financiers** prévisionnels s'élèvent à 650 K€ contre 950 K€ en 2014. Cette diminution s'explique par la situation de désendettement du budget principal et par le remboursement anticipé en 2013 de l'emprunt contracté pour le financement du Datacenter.

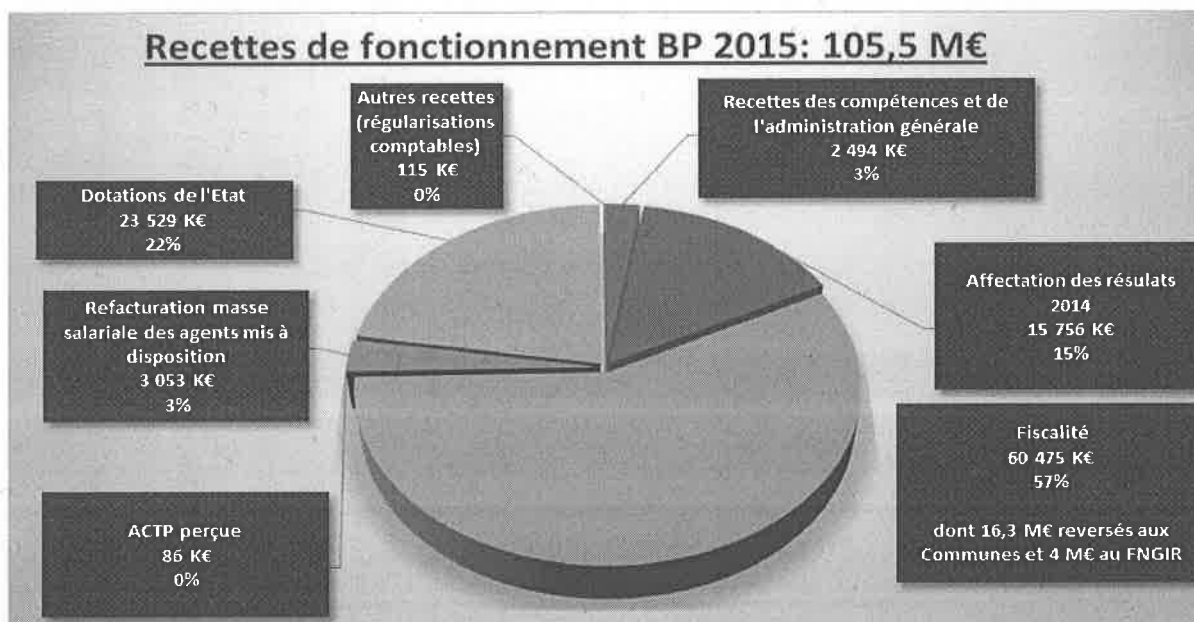
Les **frais de ligne de trésorerie** seraient conservés à 250 K€, cette ligne étant utilisée pour gérer les flux de trésorerie du Grand Besançon.

Les **dépenses imprévues s'élèvent à 6,2 M€**, soit 7,4 % des dépenses réelles de fonctionnement (maximum légal : 7,5 %). Ces dernières sont destinées, d'une part à couvrir les risques suivants : aléa sur les recettes VT ou CVAE particulièrement volatiles, risque de perte des subventions de fonctionnement CRR, transformation du prêt PLIE en subvention et, d'autre part à « provisionner » pour 2016 pour faire face à la contrainte d'amortissement très forte cette année-là et pour ne pas obérer l'avenir.

La **contribution du budget principal aux budgets annexes** s'élèvent à 17 M€ répartis comme suit :

- la subvention d'équilibre CRR pour 5,8 M€,
- la subvention d'équilibre Transports pour 11,2 M€. A noter, il a été décidé le principe de fongibilité des budgets TCSP et hors TCSP tout en s'assurant du respect de l'autonomie financière du projet TCSP,
- la subvention de prix au budget annexe Zone du Noret (33 K€).

B/ Les recettes de fonctionnement

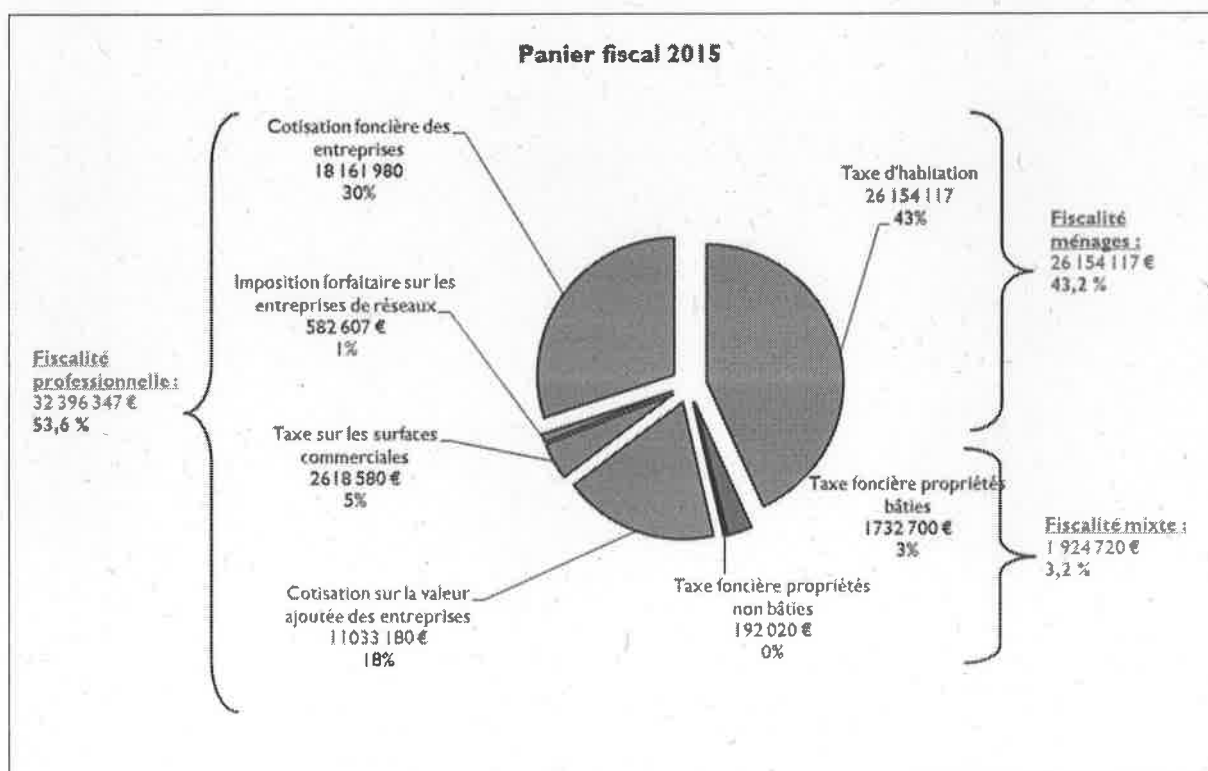


Le produit de fiscalité 2015, hors rôles supplémentaires, est de 60,5 M€. Il augmente de + 2,8 % par rapport au budget 2014.

Il est basé sur les taux 2015 suivants : TH 9,51 % (contre 9,47 % en 2014) ; FB 0,76 % (contre 0,50 % en 2014), FNB maintenu à 1,16 % et CFE à 25,76 % (contre 25,69 % en 2014).

NB. En vertu du principe de liaison des taux, le taux de FNB ne peut pas varier plus que le taux de TH. Le coefficient de variation du taux de TH est de 1,00422386 entre 2014 et 2015. Si l'on applique ce taux de variation au taux de FNB, ce dernier est maintenu à 1,16 % ($1,16\% \times 1,00422386 = 1,16489$, arrondi à 1,16%) ainsi le taux de FNB est maintenu à celui de 2014.

Par ailleurs le coefficient de revalorisation en loi de Finances est de + 0,9 %.



Les **concours de l'Etat s'élèveraient à 23,5 M€ soit - 2 M€ (- 7,8 %)** par rapport au budget 2014. Ils intègrent la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), les allocations compensatrices et la péréquation.

La **DGF s'élèverait à 20,2 M€** en 2015. Elle diminuerait de - 8 % par rapport à 2014, soit - 1,6 M€. Elle se compose de la dotation d'intercommunalité (6 M€ en 2015 soit - 18 %) et de la dotation de base (14,2 M€ en 2015 soit - 2 %).

S'ajoute un prélèvement sur les **compensations fiscales et la péréquation** qui diminueront de - 9,2 %.

Allocations compensatrices et péréquation	Budget 2014	prévision de CA 2014	Budget 2015	Evolution Budget 15/14
Allocations compensatrices d'exonérations de TP / CFE : Exonérations notamment pour réduction des bases des créations d'établissements et pour les zones d'aménagement du territoire	343 854	366 921	246 558	-28.3%
Allocations compensatrices transférées de taxe d'habitation (auparavant perçues par le département)	1 151 858	1 174 925	1 320 828	12%
Allocations compensatrices de taxes foncières	7 667	7 667		
Fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales (recettes)	317 917	318 872	0	
Fonds départemental de péréquation de taxe professionnelle	1 793 000	1 743 401	1 713 000	-4.5%
TOTAL	3 614 296	3 611 786	3 280 386	-9.2%

Le Grand Besançon a été jusqu'à présent bénéficiaire du Fonds de Péréquation des Recettes Intercommunales et Communales (**FPIC**). Il a perçu 635 K€ en 2013. Mais étant donné la poursuite du mouvement de rationalisation de la carte intercommunale et de la création de métropoles, le Grand Besançon n'est plus éligible à ce fonds depuis 2014, année où il a perçu 319 K€ au titre du mécanisme de sortie du fonds. Dès 2015, ni l'agglomération ni les communes ne percevront le FPIC.

Quant à l'enveloppe nationale du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (**FDPTP**), elle est diminuée de 4 % par rapport au budget 2014 pour atteindre **1,7 M€**. A noter que le projet de loi de Finances pour 2015 intégrait une suppression du FDPTP pour financer un nouveau fonds de soutien aux investissements. Cette mesure a été supprimée par le Sénat.

Les **recettes des compétences et de l'administration générale s'élèveraient à 2,5 M€**. Elles sont constituées principalement :

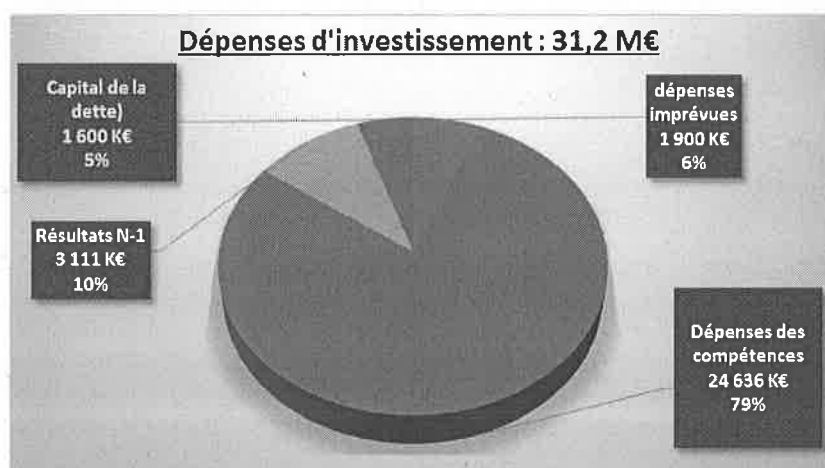
- des refacturations de dépenses liées aux services mutualisés (hors masse salariale) : 750 K€,
- des revenus des immeubles (Maison Microtechniques, pépinière de Palente...) : 580 K€,
- de subventions de nos partenaires : 304 K€ de la Région pour la dorsale numérique, 61 K€ au titre du PCET...
- de la gestion du CET des Andiers : 180 K€,
- des redevances et subventions CAF sur les aires d'accueil des gens du voyage 140 K€,
- des refacturations aux communes (40 K€).

Les **recettes de refacturation de la masse salariale** mise à disposition du CCAS, d'association (ATMO) et de syndicats (SYBERT, SMAIBO, SM La Vèze, SMSCOT, SMPSI, PMCF) s'élèvent à **3 M€**.

Pour mémoire, comme indiqué précédemment, pour la Ville de Besançon, le mécanisme de refacturation s'exerce via une diminution de l'ACTP versée à la Ville.

Dans l'attente du Compte administratif 2014 définitif, il est proposé de reprendre par **anticipation les résultats de l'exercice 2014** calculés sur la base des prévisions de CA 2014. Le résultat global de clôture est estimé à 17,9 M€, dont 21 M€ d'excédent de fonctionnement et 3,1 M€ de déficit d'investissement. Dans l'attente du vote de l'affectation des résultats définitifs, en juin 2015, le résultat de fonctionnement serait affecté en investissement à hauteur de 5,3 M€ (pour couvrir le déficit d'investissement et les restes à réaliser d'investissement) et en recette de fonctionnement pour le solde, (15,8 M€), afin d'alimenter notre capacité d'autofinancement. Ces résultats s'expliquent par une maîtrise des charges et par un taux de réalisation 2014 faible du fait de la période électorale.

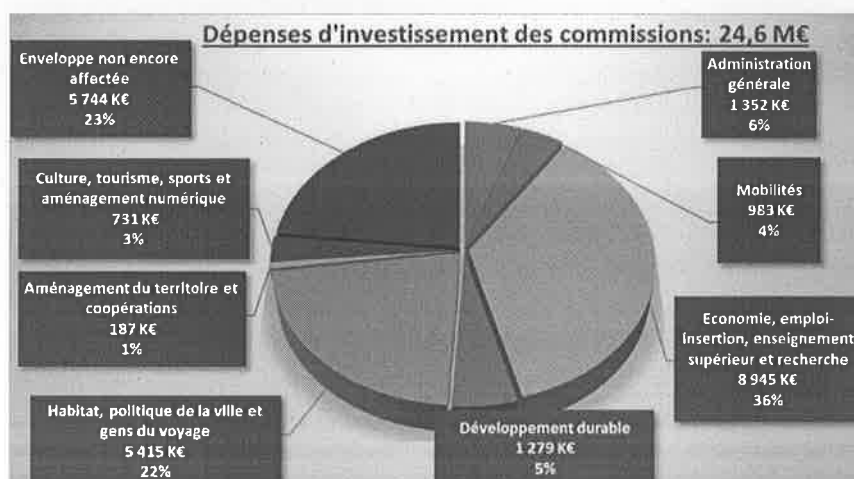
C/ Les dépenses d'investissement



Les principales opérations engagées pour 2015 s'élèvent à **24,6 M€**, dont 2,1 M€ de restes à réaliser.

Il s'agit notamment :

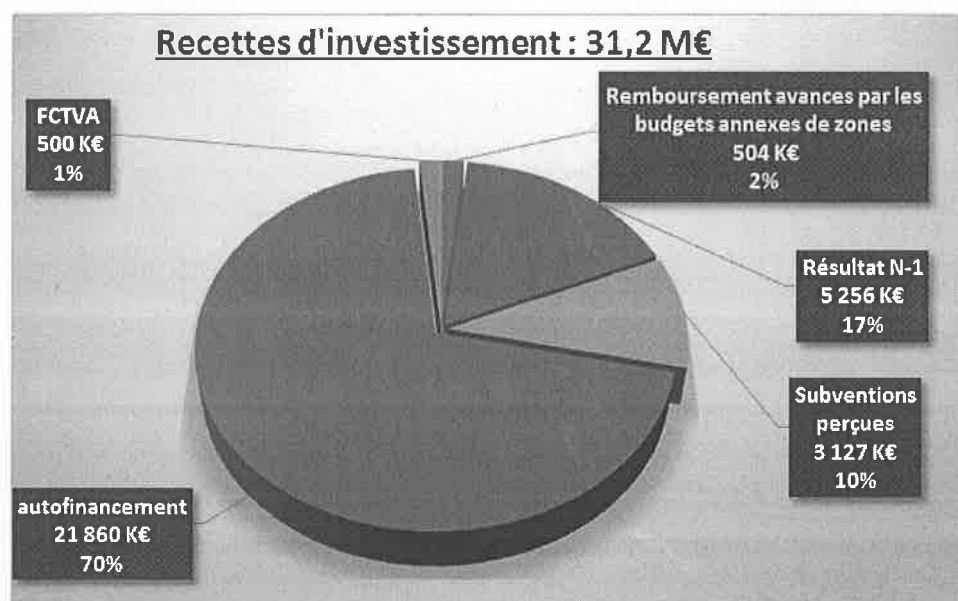
- du développement de l'économie, avec :
 - le projet de santé Bio-Innovation (2,8 M€),
 - l'aménagement de la ZAC des Marnières (2,3 M€),
 - le fonds d'intervention économique ou FIE (668 K€),
 - les opérations d'aménagement de TEMIS et TEMIS Santé (560 K€),
- du soutien à l'habitat à hauteur de 5 M€ (réhabilitation, construction...),
- de l'implantation d'une pépinière maraîchère (782 K€),
- des itinéraires cyclables (520 K€),
- de l'amélioration du cadre de vie avec notamment la politique de « Centres de village » (203 K€) et fonds isolation (125 K€),
- des équipements fluviaux (248 K€),
- d'une subvention au centre Croppet (62,5 K€),
- d'une enveloppe d'investissement (5,7 M€) non encore affectée qui pourra être dédiée au financement de nouveaux projets et/ou de transferts de compétences (enseignement supérieur, politique de la ville, etc). A noter, le montant de cette enveloppe a été revu à la hausse entre les OB (3,7 M€) et le BP en raison de la prise en compte non plus des prévisions de CA 2014 fondé sur des hypothèses de réalisations mais sur l'état précis des réalisations au 31 décembre 2014.



Le remboursement du capital de la dette s'élève à **1,6 M€**. Il diminue de - 0,2 % par rapport à 2014.

Les **dépenses imprévues s'élèvent à 1,9 M€.** (cf explications dépenses imprévues de fonctionnement).

D/ Les recettes d'investissement



Les **recettes d'investissement des compétences s'élèvent à 3,1 M€.** Elles sont composées essentiellement de :

- subventions de l'Etat pour les aides à la pierre (700 K€),
- refacturation à la Ville de Besançon et au CCAS au titre des services communs au titre des matériels et logiciels (469 K€),
- subventions de la région, du département, de l'ADEME et de la Chambre d'agriculture pour la pépinière d'activités maraîchères en agriculture biologique (183 K€),
- solde de la subvention FEDER pour la passerelle de la Malate (101 K€),
- subventions de la région et du département pour la réalisation de l'accueil de Deluz pour les équipements fluviaux (91 K€).

Une recette de **FCTVA est estimée à 500 K€.** Elle est calculée en fonction du niveau des dépenses d'investissement éligibles prévues au budget 2015.

Au vu de ces prévisions budgétaires, les budgets annexes de zones pourraient rembourser une partie des avances versées par le budget principal les années précédentes, soit 514 K€ (cf. partie budgets annexes).

Une fois estimées les dépenses et les recettes d'investissement de 2015 et la reprise prévisionnelle des résultats antérieurs intégrée, aucun besoin de financement par emprunt n'est constaté, ne générant donc pas de frais de fonctionnement supplémentaire au titre de nouveaux frais financiers.

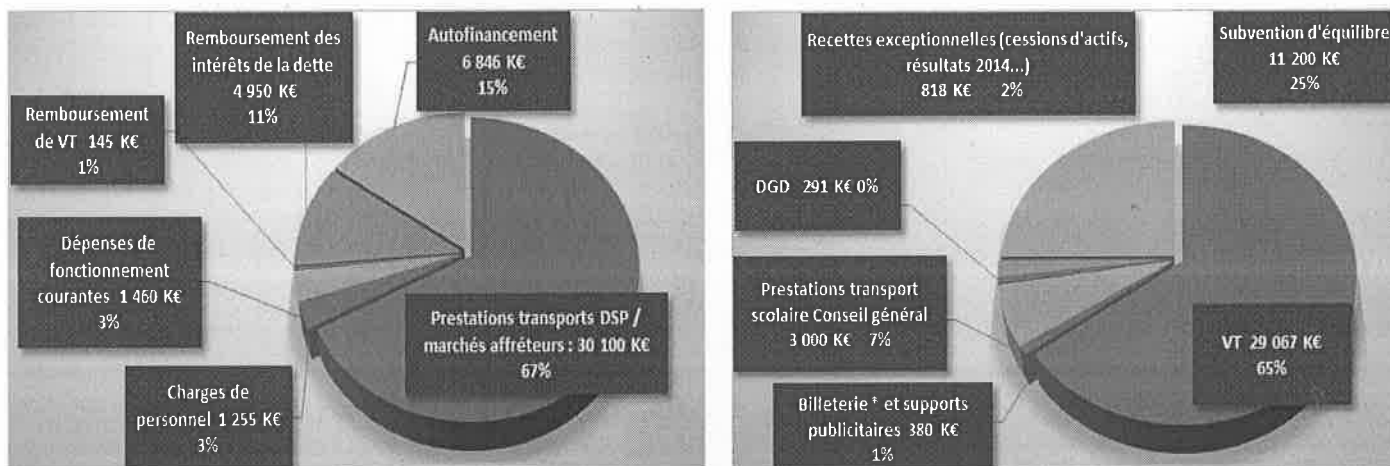
L'**autofinancement** de la section d'investissement s'élève à 21,8 M€. Après remboursement du capital l'épargne nette dégagée s'élève à 20,3 M€. Mais hors reprise du résultat 2014 en fonctionnement (15,7 M€), l'épargne nette serait de 4,5 M€.

A noter, pour la première année, malgré des dépenses contenues, l'épargne brute s'élèverait à 6,1 M€ hors résultats 2014 et ne permettrait pas à elle seule de respecter la contrainte d'amortissements (9,2 M€). La contrainte d'amortissement est respectée en 2015 grâce, in fine, à la reprise des excédents en fonctionnement.

II. Le budget primitif 2015 des Budgets annexes

A/ Le Budget annexe Transports

1. Les dépenses et recettes de fonctionnement : 44,8 M€



* billetterie périurbaine. Le produit de la billetterie « urbaine » est conservé par le délégataire.

Les prestations transports représentent 30,1 M€ en 2015, soit - 3 % par rapport au budget 2014 :

- la DSP : 22,9 M€ soit - 4 % par rapport au budget 2014. L'année 2014 était marquée par un surcoût contractuel lié à la concentration des opérations techniques nécessaires à la mise en service du tramway au 1^{er} septembre 2014 par l'exploitant. L'année 2015 retrouve en fait le rythme normal de croissance de la DSP, tout en prenant en compte une indexation relativement faible, conformément à celle constatée en 2014 par ailleurs,
- les marchés affréteurs : 7,2 M€, soit + 1 % par rapport au budget 2014, prenant en compte une indexation également faible.

Les charges de personnels s'élèvent à 1,2 M€ et sont inférieures de 3 % au budget 2014 (soit une baisse de 45 K€). Cette évolution s'explique notamment par l'achèvement de la mission du service TCSP et le départ progressif des agents (deux permanents courant 2014, ainsi que la fin de missions temporaires pour deux agents).

La prévision budgétaire est marquée par la prise en compte d'éléments mécaniques tel que le glissement vieillesse technicité (« GVT ») : avancements et promotions des agents (21 K€). Elle intègre également le personnel Ville de Besançon mis à disposition pour la réalisation de la Voie en site propre Campus-temis - Viotte.

Les dépenses de fonctionnement courantes s'élèvent à 1,5 M€. Elles sont principalement constituées :

- des prestations de services centraux (297 K€),
- des frais liés à l'énergie / fluide intégrés dans l'AE Tramway à hauteur de 227 K€,
- des transports spéciaux (transports effectués hors prestation GINKO classique, par exemple, dans le cadre d'opérations événementielles) pour 160 K€,
- de divers frais de fonctionnement (297,5 K€),
- de l'entretien courant et des réparations des poteaux et abribus non publicitaires déployés sur le réseau GINKO pour 80 K€.

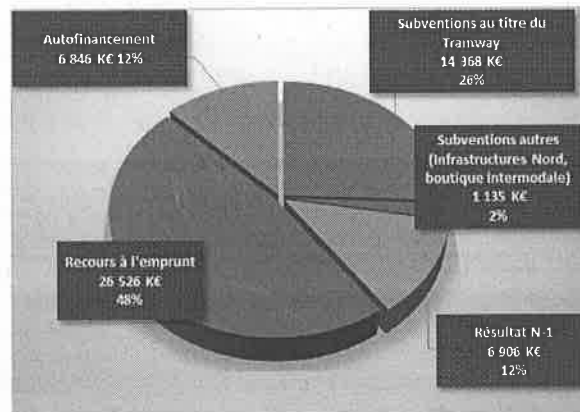
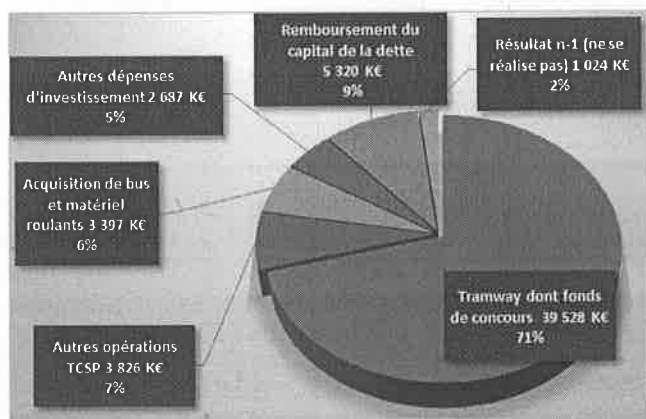
Le remboursement des intérêts de la dette s'élève à 4,9 M€ et concerne essentiellement le Tramway.

Les prévisions de remboursement de VT s'élèveront à 145 K€, conformément au rythme habituel des demandes.

Les principales recettes de fonctionnement du budget annexe Transports sont :

- le Versement Transport, estimé à 29,1 M€, niveau équivalent à celui du budget 2014,
- la contribution du conseil général du Doubs au titre du transport scolaire (3 M€),
- les recettes de **billetterie** (300 K€) et de **supports publicitaires** (80 K€) sont estimées à 380 K€ pour 2015, soit une réduction de 3 % par rapport au budget 2014 du fait de la réduction du parc de bus urbains disposant de cadres publicitaires, une partie de la flotte bus étant désormais sortie du parc après la mise en service du tramway, qui ne dispose pas d'affichages publicitaires extérieurs. Une partie des recettes de billetterie est perçue par le délégataire (8,9 M€ en 2013).

2. Les dépenses et recettes d'investissement : 55,8 M€



L'année 2015 sera marquée par l'achèvement de la réalisation du Tramway, 39,5 M€ sont ainsi destinés au paiement des soldes des marchés de travaux, de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage (administratives et techniques), sur présentation des décomptes finaux.

Les soldes des subventions seront sollicités en 2015 (14,4 M€ de subventions prévisionnelles attendues en 2015).

Par ailleurs les opérations TCSP se poursuivent :

- 0,4 M€ permettront de solder les appels de fonds de l'opération « réalisation de l'infrastructure ferroviaire Nord ».
- 1,1 M€ seront nécessaires pour l'aménagement de l'extension du dépôt Ginko de Planoise (aménagement de locaux techniques et administratifs sur une réserve foncière), permettant le transfert de l'ensemble de l'activité du dépôt de Trey sur ce site (le déménagement de l'activité est prévu pour la mi-2015),
- 2,2 M€ financeront la voie en site propre bus Témis-Campus-Gare Viotte, intégrant le coût des études et procédures, ainsi que le lancement des premiers travaux lourds d'infrastructures. A noter, il sera proposé en mars 2015 une majoration du besoin de financement de l'AP/CP de + 4,2 M€, afin de correspondre à l'évolution du programme de l'opération.

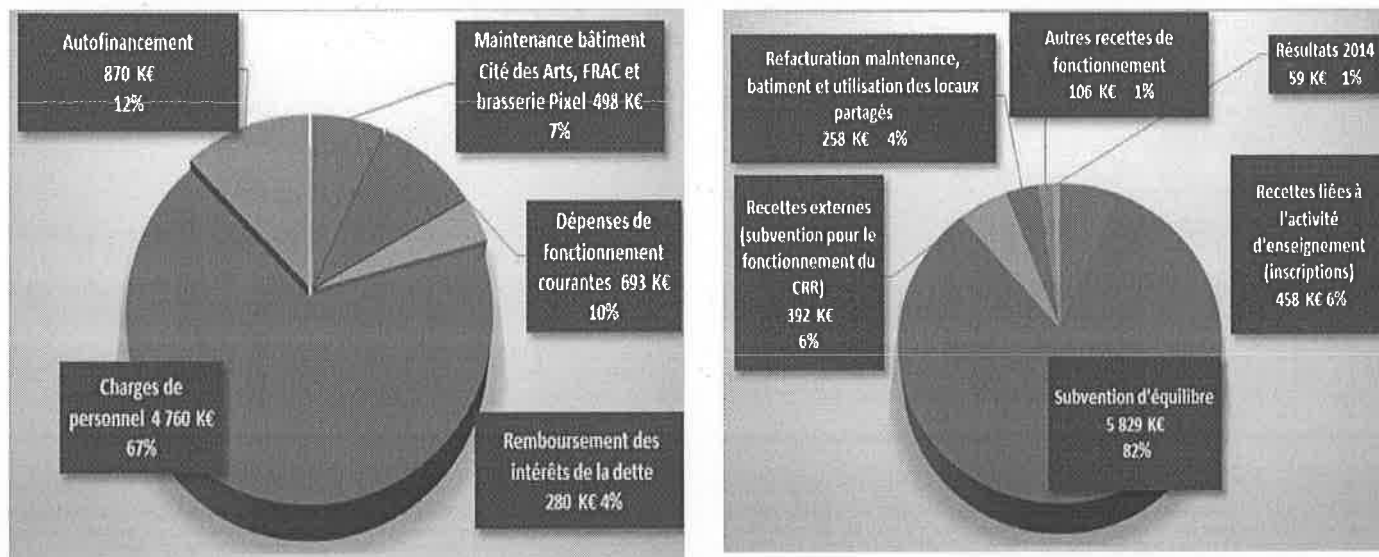
Par ailleurs, le budget d'investissement prévoit le renouvellement des bus et du matériel embarqué (3,4 M€). Les autres investissements s'élèvent à 2,2 M€ dont notamment les travaux de mise aux normes et réhabilitation des dépôts (1,5 M€), les pôles d'échanges et voirie (317 K€) et le fonds de concours pour le PEM Viotte (500 K€).

Le remboursement du capital de la dette est évalué à 5,3 M€ sur 2015.

Le besoin de financement par **emprunt 2015** est estimé à **26,5 M€**.

B/ Le Budget annexe CRR

I. Les dépenses et recettes de fonctionnement : 7,1 M€



Les **charges de personnel** s'élèvent à près de 4,8 M€. Elles représentent 78 % des charges de fonctionnement réelles du budget du CRR.

Avec une hausse de 85 K€, soit + 1,8 %, la prévision budgétaire 2015 est marquée essentiellement par la prise en compte du glissement vieillesse technicité (« GVT ») : avancements et promotions des agents.

Les **dépenses de fonctionnement courantes** sont estimées à 693 K€. Elles sont composées des actions culturelles et pédagogiques du CRR (268 K€), des prestations des services centraux (188 K€) et de charges diverses de fonctionnement (assurances, affranchissement, maintenance informatique, publications...).

Par ailleurs, les dépenses relatives à la **maintenance** s'élèvent à 498 K€ dont 258 K€ sont refacturés.

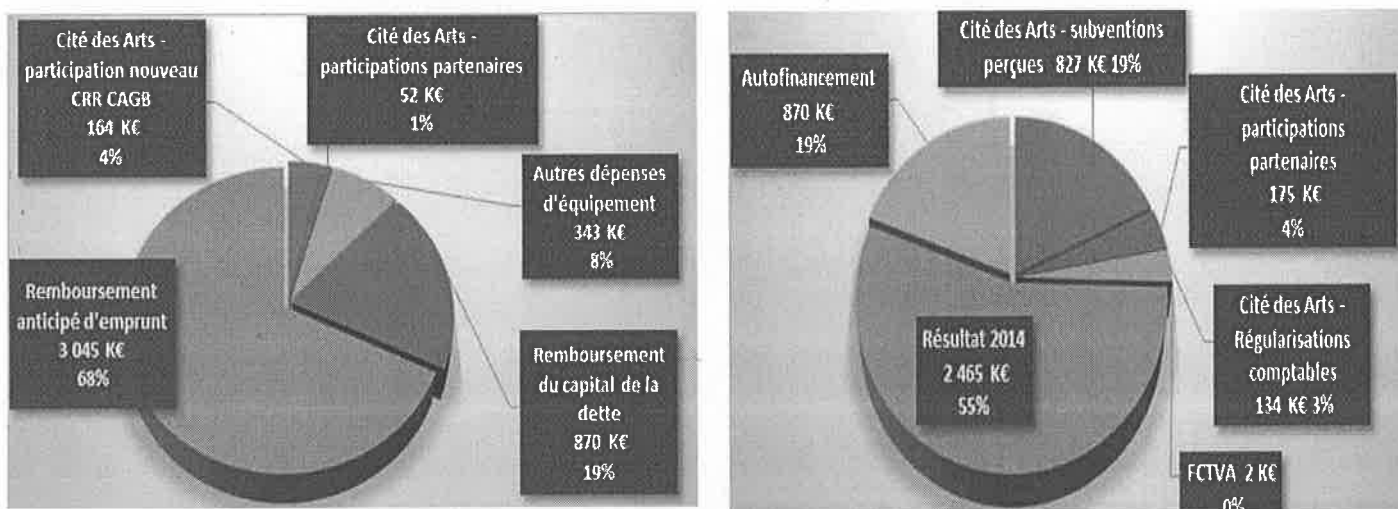
Au titre du **remboursement des intérêts de la dette**, 280 K€ sont prévus.

Les **recettes attendues de fonctionnement** sont notamment :

- les recettes externes de la DRAC, de la Région Franche-Comté et du Département du Doubs sous forme de subventions pour le financement essentiellement des charges de personnel du conservatoire pour 392 K€, soit - 29 % par rapport au budget 2014,
- les recettes liées à l'activité d'enseignement : 458 K€, soit + 4 % par rapport au budget 2014. Cette évolution est le fait de l'impact sur une demi-année scolaire de l'augmentation tarifaire de 8 % délibérée en juin 2014 pour l'année scolaire 2014/2015. Par prudence budgétaire, il est intégré à la préparation budgétaire une stabilité des effectifs des élèves et aucune augmentation tarifaire pour l'année scolaire 2015/2016 dans l'attente de la décision des élus en mai 2015 qui devra prévoir une augmentation significative afin de respecter l'orientation fixée par délibération du 18 décembre 2014,
- la refacturation de la maintenance, bâtiment et utilisation des locaux partagés : 258 K€.

La **subvention d'équilibre** s'élève à **5,8 M€** en 2015, soit - 127 K€ par rapport au budget 2014 et - 270 K€ par rapport à l'année 2015 du PPIF de 2014. Le pacte de soutenabilité défini en 2011 est donc respecté.

2. Les dépenses et recettes d'investissement : 4,5 M€



L'opération Cité des Arts s'élève à 215 K€ en 2015, dont une participation du Grand Besançon sur le nouveau CRR de 164 K€. Ces crédits permettront de couvrir les paiements des derniers marchés et travaux correctifs restant à faire sur l'opération et le solde des missions après les périodes de garanties légales (maîtrise d'œuvre...).

Le solde des subventions DRAC, Feder et Ademe est attendu en 2015, soit 827 K€.

Les **autres équipements** (343 K€) concernent principalement l'AP/CP Parc instrumental (173 K€) qui se poursuit conformément à son vote de 2013 avec des glissements de crédits de 2014 à 2015.

Le remboursement du **capital de la dette** est prévu à hauteur de 870 K€.

Le **résultat prévisionnel 2014** est estimé à 2,5 M€. Il s'explique notamment par le résultat 2013 résultant de la perception d'une recette de FCTVA.

Aucun recours à l'emprunt n'est nécessaire en 2014. Il est prévu **un remboursement anticipé d'emprunt à hauteur de 3 M€**.

C/ Le Budget annexe de la Zone du Noret

BUDGET ANNEXE ZONE DU NORET (opérations réelles)			
	Budget 2014	Budget primitif 2015	% évolution 2015/2014
FONCTIONNEMENT du budget annexe Zone du Noret			
Dépenses de fonctionnement :			
Etudes et travaux	17 850	65 000	264%
Remboursement des intérêts de la dette	2 000	0	-100%
Autofinancement	217 706	145 422	-33%
Total des dépenses de fonctionnement	237 556	210 422	-11%
Recettes de fonctionnement :			
Ventes	200 000	177 156	-11%
Subvention d'équilibre	37 556	33 266	-11%
Total des recettes de fonctionnement	237 556	210 422	-11%
INVESTISSEMENT du budget annexe Zone du Noret			
Dépenses d'investissement			
Remboursement d'emprunt	227 557	0	-100%
Remboursement Avances au budget principal	0	145 422	-
Emprunts revolving	628 000	0	-100%
Total des dépenses d'investissement hors emprunt revolving	227 557	145 422	-36%
Recettes d'investissement:			
Résultat n-1	9 851	0	
Emprunts revolving	628 000	0	-100%
Autofinancement	217 706	145 422	-33%
Total des recettes d'investissement hors emprunt revolving	227 557	145 422	-36%
TOTAL Fonctionnement + Investissement		355 844	
TOTAL BUDGET REEL (hors épargne brute et emprunts revolving)		210 422	

Pour rappel, conformément à la délibération de décembre 2014, il a été mis fin à l'emprunt réalisé sur ce budget. Le besoin de financement du budget annexe est couvert par une avance du budget principal.

Le budget en dépenses de cette zone d'activité se réalise en 2015 conformément au plan de financement de la zone établi lors de sa création.

La commercialisation sur 2015, en fonction des contacts en cours et de la conjoncture économique, porte sur un montant prévisionnel total de recettes de 177 K€.

La subvention complément de prix à verser en 2015 s'élèverait alors à 33 K€.

Les ventes prévues permettraient de rembourser une partie (155 K€) de l'avance versée en 2014 par le budget principal.

D/ Le Budget annexe Aménagement de la zone nord des Portes de Vesoul

BUDGET ANNEXE PORTES DE VESOUL (opérations réelles)			
	Budget 2014	Budget primitif 2015	% évolution 2015/2014
FONCTIONNEMENT du budget annexe Portes de Vesoul			
Dépenses de fonctionnement :			
Etudes , travaux et entretiens	355 028	62 010	-83%
Reversement de l'excédent du budget annexe au budget principal	0	114 891	
Autofinancement	-49 628	358 993	
Total des dépenses de fonctionnement	305 400	535 893	75%
Recettes de fonctionnement :			
Ventes	305 400	535 893	75%
Total des recettes de fonctionnement	305 400	535 893	75%
INVESTISSEMENT du budget annexe Portes de Vesoul			
Dépenses d'investissement			
Remboursement Avances au budget principal	0	358 993	-
Total des dépenses d'investissement hors emprunt revolving	0	358 993	-
Recettes d'investissement:			
Avances du budget principal	49 628	0	-100.00%
Autofinancement	-49 628	358 993	
Total des recettes d'investissement hors emprunt revolving	0	358 993	-
TOTAL Fonctionnement + Investissement		535 893	

Le budget en dépenses (62 K€) de cette zone d'activité se réalise conformément au plan de financement de la zone établi lors de sa création (Conseil communautaire du 15/12/11). Il s'agit principalement de travaux (44 K€).

La commercialisation sur 2015, en fonction des contacts en cours et de la conjoncture économique, porte sur un montant prévisionnel total de recettes de 536 K€. Les ventes de 2015 permettent de verser le solde de l'avance à rembourser au budget principal, soit 359 K€.

Si toutes les ventes sont réalisées au cours de l'exercice 2015, le budget annexe pourra être clôturé. Ce budget serait excédentaire de 115 K€. Cet excédent serait reversé au budget principal.

A noter, ces prévisions budgétaires dépendent du calendrier des ventes sur cette opération.

E/ Le Budget annexe Déchets

Les orientations budgétaires du budget annexe Déchets ont été débattues lors du Conseil communautaire du 13 novembre 2014 et le BP 2015 a été voté le 18 décembre 2014.

PARTIE III - PPIF 2015-2020 DETAILLE PAR COMMISSION

Le PPIF du Grand Besançon retrace l'ensemble des projets (en dépenses et en recettes) en cours de réalisation ou à lancer sur la période 2015-2020.

Afin d'équilibrer la prospective, le PPIF des compétences a dû être ajusté de 2018 à 2020. Le détail par projet en fonctionnement, sur ces années n'est donc pas renseigné.

COMMISSION I : ADMINISTRATION GENERALE

I. PPIF 2015 2020

Dépenses d'investissement	Budget 2015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	Total 2015-2020
Aménagement des locaux	161 000	61 000	61 000	61 000	61 000	61 000	466 000
Mobilier - informatique - divers travaux	335 808	138 000	138 000	138 000	138 000	138 000	1 025 808
Ordiclasse et connexions écoles maternelles	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	72 000
Panneautage d'agglomération	60 000	60 000					120 000
PIG	90 032	70 000	35 000	35 000	35 000	35 000	300 032
Services communs (matériels et logiciels)	692 863	480 000	480 000	480 000	480 000	480 000	3 092 863
TOTAL dépenses investissement	1 351 703	821 000	726 000	726 000	726 000	726 000	5 076 703
Recettes d'investissement	Budget 2015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	Total 2015-2020
Services communs (matériels et logiciels)	466 569	324 634	324 634	324 634	324 634	324 634	2 089 737
TOTAL recettes investissement	466 569	324 634	324 634	324 634	324 634	324 634	2 089 737
Dépenses de fonctionnement	Budget 2015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	Total 2015-2020
Budget communs aux trois collectivités des services mutualisés	924 050	924 050	924 050				
Charges de personnel directs	16 626 673	17 038 507	17 345 200				
Remboursement missions mutualisées (charges de personnel)	249 536	169 941	173 000				
Remboursement missions mutualisées (autres charges)	515 606	515 606	515 606				
Contingent SDIS (+2% par an)	7 977 032	8 615 313	8 545 879				
Communication dont Magazine	464 000	448 000	367 500				
Etude des réseaux et équipements d'assainissement des eaux usées	17 000						
Frais Elus	681 000	692 928	705 070				
Gestion administrative des services	2 697 989	2 688 898	2 730 771				
Gestion du CET des Andiers	130 000	130 000					
Ordiclasse et connexions écoles maternelles	3 000	3 000	3 000				
TOTAL dépenses fonctionnement	30 285 886	31 226 242	31 310 076	31 815 054	32 186 518	32 522 910	189 346 686
Recettes fonctionnement	Budget 2015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	Total 2015-2020
Etude des réseaux et équipements d'assainissement des eaux usées	20 000						20 000
Gestion du CET des Andiers	180 000	180 000					360 000
Ordiclasse et connexions écoles maternelles	44 000	44 000	44 000	44 000	44 000	44 000	264 000
Produits divers dont revenus des immeubles	195 000	202 215	209 697	217 456	225 502	233 845	1 283 714
Publicité magazine	16 000	48 000	48 000	48 000	48 000	48 000	256 000
Recettes de prestations de service Aide aux communes	40 000	50 000	50 000	30 000	20 000	40 000	230 000
Remboursement missions mutualisées liés aux personnels	3 052 808	2 971 387	3 020 732	3 070 965	3 122 103	3 174 160	18 412 156
Remboursement missions mutualisées (autres charges)	785 421	716 916	716 916	716 916	716 916	716 916	4 370 002
TOTAL recettes fonctionnement	4 333 229	4 212 518	4 089 345	4 127 337	4 176 520	4 256 922	25 195 872

II. Budget Primitif 2015

DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
30 285 886 €	1 351 703 €	4 333 229 €	466 569 €
31 637 589 €		4 799 798 €	

A/ Investissement 2015

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 352 K€. Elles sont constituées principalement de dépenses en mobilier et informatique soit 336 K€ (acquisitions de logiciels, renouvellement des postes de travail...) et de frais d'achats en logiciels et matériels communs entre la Ville, le CCAS et la CAGB à hauteur de 693 K€ pour lesquels une refacturation a lieu à hauteur de 467 K€. Par ailleurs, 60 K€ sont inscrits à titre du panneautage des entrées de communes de l'agglomération.

B/ Fonctionnement 2015

Les dépenses de fonctionnement sont constituées des :

- charges courantes relatives au fonctionnement de la collectivité (2 690 K€) telles que la gestion du patrimoine, les fournitures administratives, les frais de communication et d'affranchissement, la maintenance des logiciels...
- frais de communication (464 K€) dont notamment la réalisation du Magazine (185K€), la valorisation touristique de la Cité des Arts (60 K€), communication liée à la LGV (50 K€),
- remboursements de missions mutualisées (765 K€ dont 249 K€ au titre du personnel),
- la gestion du CET des Andiers (130 K€),
- charges de personnel directes (16,6 M€) et indemnités des élus (681 K€) (cf partie II a)

COMMISSION 2 : MOBILITES

BUDGET PRINCIPAL

I. PPIF 2015-2020

Dépenses d'investissement	Budget 2015	2016	2017	2018	2019	2020	PPIF 2015-2020
Infrastructures							
AP/CP Entrée Est	305 084						305 084
AP/CP Itinéraires cyclables	520 000	550 434	200 000	300 000	500 000	500 000	2 570 434
Conseil en mobilité	20 000	20 000					40 000
Contribution au SM Aéroport de La Veze	21 000	25 000	30 000	30 000	30 000	30 000	166 000
Études	50 000						50 000
Participation LGV 2 ^{ème} tranche (études, acquisitions foncières puis travaux)	46 984	1 600 000	1 700 000	1 700 000	1 000 000		6 046 984
Participation Infrastructures routières	20 000	1 480 000	1 500 000				3 000 000
Transports							
Plan de Déplacement Urbain						75 000	75 000
Subvention fonds de concours aux communes (PDU)		150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	750 000
TOTAL dépenses investissement	983 068	3 825 434	3 580 000	2 180 000	1 680 000	755 000	13 003 502
Recettes d'investissement	Budget 2015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	PPIF 2015-2020
Remboursement des avances Voies en site propre bus des Hauts-du-Chazal			720 000				720 000
TOTAL recettes investissement	0	0	720 000	0	0	0	720 000
Dépenses de fonctionnement	Budget 2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total 2015- 2020
Infrastructures							
Contribution au SM Aéroport de La Veze	135 620	150 000	150 000				
Éclairage Voie des Montboucons A36/Tours de l'Amitié	30 000	30 000	30 000				
Entretien voirie (hors espaces verts)	475 000	510 000	550 000				
Gestion des voiries communautaires	3 500	7 000	7 000				
Plan de déplacement Urbain	3 500						
Transports							
Conseil en mobilité	9 400	9 400	9 400				
Études		45 000	300 000				
TOTAL dépenses fonctionnement	657 020	751 400	1 046 400	824 378	787 683	742 688	4 809 569
Recettes fonctionnement	Budget 2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total 2015- 2020
TOTAL recettes fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0

II. Budget Primitif 2015

DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
657 020 €	983 068 €	0 €	0 €
1 640 088 €		0 €	

A/ Investissement

En 2015, il est prévu d'aménager des voies cyclables (520 K€) et de finaliser l'opération Entrée Est (305 K€). Par ailleurs, une étude d'évolution du partage de l'espace public, en application du PDU, sera réalisée (50 K€). 20 K€ sont inscrits au titre du conseil en mobilité pour le développement de l'usage des vélos à assistance électrique au sein des entreprises,

Enfin la contribution d'investissement au SM La Vèze s'élève à 21 K€.

B/ Fonctionnement

9,4 K€ sont prévus pour les actions au titre du Conseil en Mobilité (animations la semaine du transport public, opérations de communications sur les déplacements).

L'entretien des voiries d'intérêts communautaires représente 475 K€.

Enfin la contribution de fonctionnement au SM La Vèze s'élève à 136 K€.

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

I. PPIF 2015-2020

Dépenses d'investissement	Budget 2015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	PPIF 2015-2020
Opération TCSP							
AP/CP Aménagement de l'extension du dépôts KEOLIS de Planoise	91 735						91 735
AP/CP Aménagement de l'extension du dépôts KEOLIS de Planoise, phase 2	1 099 219						1 099 219
AP/CP Réalisation de la première ligne de tramway	39 385 130						39 385 130
AP/CP Réalisation des haltes et de l'infrastructure ferroviaire du Nord de l'agglomération bisontine	444 660		235 340	2 100 000			2 780 000
AP/CP Voie en site propre bus Campus-Gare Viotte (études et travaux)	2 190 000	10 370 000	2 120 052				14 680 052
Rachat des Voies en site propre bus des Hauts-du-Chazal			1 351 000			1 000 000	2 351 000
Opération Hors TCSP							
AP/CP Acquisition de bus et matériel embarqué	3 396 506	2 400 000	1 700 000	1 700 000	2 200 000	2 200 000	13 596 506
AP/CP Travaux de mise aux normes et réhabilitation des dépôts	1 027 431	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	1 277 431
Acquisition de matériel informatique	1 000						1 000
Boutique intermodale gare Viotte	2 927						2 927
Co-voiturage	6 000						6 000
Etudes	50 000	70 000	20 000	20 000	20 000	20 000	200 000
Mobiliers réseau Ginko (acquisitions mobilières)	217 188	60 000	50 000	80 000	60 000	60 000	527 188
Outillage (matériel industriel)	133 500	15 000	15 000	30 000	30 000	30 000	253 500
Pôles d'échange et voirie (dont accessibilité PMR)	317 103	400 000	500 000	500 000	500 000	500 000	2 717 103
Travaux de sécurité incendie du remisage couvert GNV du dépôt de Planoise	431 364						431 364
TOTAL dépenses investissement	48 793 763	13 365 000	6 041 392	4 480 000	7 860 000	3 860 000	84 400 154
Recettes d'investissement							
Opération TCSP							
AP/CP Réalisation de la première ligne de tramway	15 095 232	150 000					15 245 232
AP/CP Réalisation des haltes et de l'infrastructure ferroviaire du Nord de l'agglomération bisontine	1 097 311			300 000			1 397 311
AP/CP Voie en site propre bus Campus-Gare Viotte			660 000				660 000
Opération hors -TCSP							
Boutique intermodale gare Viotte	37 500						37 500
TOTAL recettes investissement	16 230 043	150 000	0	300 000	0	0	16 680 043

Dépenses de fonctionnement	Budget 2015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	PIIF 2015-2020
Opération TCSP							
AE/CP Tramway dont fonds de concours : Opération comptable	370 000						
Charges de personnel TCSP	623 920						
Frais liés au TCSP	95 554						
Prestation services centraux TCSP	198 398						
Remboursement de VT	60 417	60 417	60 417				
Voie en site propre Campus Temis Viotte	124 000	167 000	134 000				
Opération hors TCSP							
DSP urbaine	22 900 000						
Transports spéciaux, tarification intermodale	160 000	28 461 180	28 809 684				
Affrêteurs périurbains	7 200 000						
Charges de personnel hors TCSP	507 362	1 364 639	1 323 616				
Co-voltage	5 000	5 000	5 000				
Divers frais de fonctionnement dont électricité, eau, gardiennage SPIC et tarification	297 500	292 500	292 500				
Entretien bornes escamotables	49 892	51 638	53 446				
Entretien et réparation des autres biens (urbain et périurbain)	80 000	80 000	80 000				
Etudes	110 000	35 000	35 000				
Frais de gestion du PEM BFC TGV	7 605	7 871	8 147				
Prestation services centraux Transports hors TCSP	78 807	78 807	78 807				
Remboursement de VT (hors TCSP)	84 583	84 583	84 583				
Subventions et fonds de concours : PEM Pôle Viotte	500 000						
TOTAL dépenses fonctionnement	33 453 038	30 688 636	30 965 199	31 435 236	31 019 067	30 775 065	188 336 241
Recettes fonctionnement							
AE/CP Réalisation de la première ligne de tramway	727 700						727 700
Billetterie	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	1 800 000
DGD	290 962	290 962	290 962	290 962	290 962	290 962	1 745 772
Opérations diverses (annulation rattachements,...)	66 174	67 365	68 578	69 812	71 069	72 348	415 346
Prestation transport scobire	3 000 436	3 000 436	3 000 436	3 000 436	3 000 436	3 000 436	18 002 616
Support publicitaire	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000	480 000
VT (taux à 1,80%)	29 066 514	29 444 379	29 827 156	30 214 909	30 607 702	31 005 603	180 166 262
TOTAL recettes fonctionnement	33 531 786	33 183 142	33 567 132	33 956 119	34 350 169	34 749 349	202 609 996

II. Budget Primitif 2015

Argumentaires BP 2015 : (cf. partie II 2) a

COMMISSION 3 : ECONOMIE, EMPLOI-INSERTION, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

BUDGET PRINCIPAL

I. PPIF 2015-2020

Dépenses d'investissement	Budget 2015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	Total 2015-2020
Projets en mode de gestion AP/CP							
AP/CP Marnières	2 313 342	605 000	518 281	400 000	400 000	447 482	4 684 105
Projets en mode de gestion RàR							
Andiers		35 000					35 000
Auxon - Zac Nouvelle Ere	195 403						195 403
Bio innovation	2 800 000						2 800 000
Contribution au SMAIBO	200 000						200 000
FIE et autres subventions	668 052	180 000	180 000	280 000	180 000	280 000	1 768 052
Marchaux		170 000	70 000				240 000
Noret 2	58 740	595 000	465 000				1 118 740
Pépinières de Palente	39 100	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	139 100
Portes de Vesoul	79 260				1 000 000	1 000 000	2 079 260
Promotion économique prospection	68 031						68 031
Requalification des espaces d'activités et de locaux d'activités dégradés	20 000						20 000
Réseau LUMIERE (cablage)	210 000	210 000	210 000	210 000	210 000	210 000	1 260 000
SEM Patrimoniale	1 417 500						1 417 500
Temis 1 : avances au SM PSI	114 000	114 000	114 000	114 000	114 000	114 000	684 000
Temis 1 : Subvention d'équipement (rachat de réseaux eau et assainissement)	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	360 000
Temis 2 : Pôle Santé, avances et acomptes	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	900 000
Temis 2 : Pôle Santé, subvention d'équipement	350 000	225 000	225 000	225 000	225 000	225 000	1 475 000
Temis 2 : Pôle Santé, achat des voiries		1 100 000	1 180 000				2 280 000
Temis Innovation Maison des Microtechniques	201 806	32 000	32 000	32 000	32 000	32 000	361 806
TOTAL dépenses investissement	8 945 234	3 496 000	3 224 281	1 491 000	2 391 000	2 538 482	22 085 996
Recettes d'investissement							
Portes de Vesoul	10 000						10 000
PLIE: remboursement avance					700 000		700 000
Remboursement par l'entreprise GEMDOUBS (anciennes Papeteries du Doubs)	37 200	37 200	37 200	37 200	37 200		186 000
SEM Patrimoniale	1 400 000						1 400 000
Temis 1 : remboursement des avances SM PSI	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	360 000
Temis 2 : Pôle Santé, remboursement des avances de la Sedd (rachat de voirie)			1 431 245				1 431 245
TOTAL recettes investissement	1 507 200	97 200	1 528 445	97 200	797 200	60 000	4 087 245

Dépenses de fonctionnement	Budget 2015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	Total 2015-2020
Actions en faveur de l'emploi	50 000	50 000	70 000				
Actions recherche et innovation	219 000	322 000	290 000				
AE/CP Marnières	181 500	21 944					
Auxon - Zac Nouvelle Ere	293 000	252 000	190 000				
Bio innovation			200 000				
Contribution au SM Aérodrôme Dole Tavaux	20 000	20 000	20 000				
Contribution au SMAIBO	350 000	400 000	400 000				
Espace de sensibilisation technologique sur le futur parc Besançon FC TGV		120 000	120 000				
FIE	160 000	210 000	210 000				
Mission locale jeunes	301 116	302 000	302 000				
Noret 2	10 000	5 000	5 000				
Pépinière de Palente	320 767	324 720	350 507				
PLIE: subvention	180 000						
Pôle gérontologie E Santé	10 000	10 000	10 000				
Portes de Vesoul	10 000	300 000	300 000				
Promotion économique prospection	162 400	289 000	276 400				
Requalification de zones	60 000						
Technocentre / Data center	107 000						
Temis I :contribution au SM PSI	106 000	106 000	106 000				
Temis Innovation Maison des Microtechniques	541 403	550 213	565 336				
Très petites entreprises	82 000	82 000	82 000				
ZFU - EMERGENCE	71 000	57 000	57 000				
Zone de Mamirole	15 500	15 500	15 500				
TOTAL dépenses fonctionnement	3 250 686	3 437 377	3 569 743	3 649 335	3 430 265	3 098 381	20 435 787

Recettes fonctionnement	Budget 2015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	Total 2015-2020
Andiers	820	820	820	820	820	820	4 920
Auxon - Zac Nouvelle Ere		60 000					60 000
Dividende de la SedD	1000	1000	1000	1000	1000	1000	6 000
Location fibre noire	344 000	41 200	42 436	43 709	45 020	46 370	562 735
Pépinière de Palente	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	900 000
Porte de Vesoul	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	30 000
Temis Innovation Maison des Microtechniques	235 000	235 000	235 000	235 000	235 000	235 000	1 410 000
TOTAL recettes fonctionnement	735 820	493 020	434 256	435 529	436 840	438 190	2 973 655

La communauté d'Agglomération du Grand Besançon engagera en 2015 l'actualisation de sa stratégie de développement économique en prenant en compte les évolutions du cadre budgétaire contraint dans lequel s'inscrivent dès 2015 les politiques de l'agglomération en matière de développement économique, d'enseignement supérieur et de recherche, d'emploi insertion, d'aménagement économique, mais aussi les transferts de compétences programmées en 2015 et le nouveau cadre territorial.

Il s'agira de poursuivre une stratégie de développement en s'appuyant sur tous les leviers potentiellement porteurs de projets et de développer de nouvelles niches d'activités (notamment liées au numérique, aux industries créatives, aux services de proximité et à l'économie circulaire)

Le Grand Besançon renforcera pour cela ses collaborations avec les autres acteurs publics, mais aussi avec des acteurs privés (investisseurs, fondations, busines angels...) afin qu'ils prennent part aux projets économiques de notre territoire.

II. Budget Primitif 2015

DEPENSES REELLES *		RECETTES REELLES *	
Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
3 250 686 €	8 945 234 €	735 820 €	1 507 200 €
12 195 920 €		2 243 020 €	

A/ Investissement

1. Aménagement

Suite au retrait de SEGECE et à la reprise de l'opération ZAC des Marnières par le Grand Besançon, les études pré-opérationnelles confiées à la SPL Territoire 25 seront achevées début 2015. Le dossier de réalisation de la ZAC sera modifié à la fin du 1^{er} semestre 2015. Les acquisitions foncières se poursuivront et une procédure DUP sera initiée. De nouvelles démolitions seront engagées (Javel). La procédure de mise en œuvre opérationnelle de la zone sera arrêtée en 2015 et le partenariat avec Carmila (Groupe Carrefour) poursuivi en vue d'un dépôt de permis de construire pour un Retail park de 12 600 m² de surface de vente. Le CP 2015 s'élève à 2,4 M€.

Les aménagements des deux technopôles, TEMIS (174 K€) et TEMIS Santé (375 K€), se poursuivront.

La requalification de la rue de Vesoul, sous maîtrise d'ouvrage, de la Ville de Besançon est prévue en 2019-2020. La ZAC des Portes de Vesoul (60 K€ d'études en 2014) sera toutefois créée dès 2015 et plusieurs études devront permettre d'affiner la programmation et de définir le montage opérationnel *ad hoc*.

Les études nécessaires à l'extension de la zone du Noret à Mamirolle (Noret 2) se poursuivront en 2015 (54 K€).

Une contribution de 200 K€ est attribuée au SMAIBO en vue de procéder aux acquisitions d'opportunité concernant la zone Besançon-François.

Des acquisitions d'opportunité sont envisagées sur Nouvelle Ere, le parc tertiaire de la gare TGV.

2. Développement économique

Il est à souligner que le budget dédié à la prospection et à la promotion du territoire est réduit de plus de 30 % pour l'année 2015 ; dès lors, le nombre de salons sur lesquels nous pourrions avoir un stand et les opérations de promotion/événementiel auprès des entreprises et du monde économique seront significativement réduites en 2015 pour concentrer nos moyens sur la recherche et l'accompagnement de projets de développements et d'implantations d'entreprises.

Les subventions au titre du Fonds d'Intervention Economique (668 K€) permettront d'accompagner les projets immobiliers des entreprises qui s'installeront ou se développeront sur le territoire du Grand Besançon; cette mesure, complémentaire des dispositifs d'aides régionaux et départementaux qui soutiennent la rénovation de locaux et l'investissement matériel des entreprises qui s'installent ou se développent, sera en priorité mobilisée pour des TPE et PME sortant de pépinières ou d'hôtels d'entreprises locaux ou s'installant sur notre territoire dans le cadre d'un développement.

La contribution au syndicat mixte Lumière s'élève à 210 K€ et permettra après celles de Temis, de Temis Santé et du Parc Lafayette, de financer et terminer le fibrage de l'Echange et de la ZAC Nouvelle Ere, ainsi que l'apport du THD sur la zone d'activité actuelle de Chaudefontaine pour permettre l'extension de METALIS et l'arrivée d'une entreprise spécialisée dans la fabrication de sous ensemble micro techniques complexes.

2,8 M€ sont programmés pour financer l'achat par le Grand Besançon d'une partie du bâtiment BIOINNOVATION que la SEDD a souhaité construire sur les Hauts du Chazal.

Cet espace dédié à l'accueil d'entreprises du secteur de l'innovation technologique en santé et des bio thérapies, incluant des plateformes technologiques gérées par le CHRU et l'Etablissement Français du Sang, des espaces de travail mutualisés et des locaux à louer à des start ups et entreprises matures (modèle : hôtel d'entreprises) de ces secteurs de la santé s'inscrit parfaitement dans la stratégie de structuration de la filière santé qui porte la CAGB depuis 4 ans.

Sur la filière Horlogerie/luxe, il est prévu la mise en place d'actions de promotion, de prospection et de développement d'affaires que la CAGB viendra cofinancer avec d'autres partenaires, notamment la CCIT du Doubs, l'ARD Franche Comté, le Conseil Régional et la Chambre Française d'Horlogerie.

B/ Fonctionnement

1. Aménagement

La participation au SMAIBO est de 350 K€ en 2015 puis de 400 KE/an à partir de 2016 et doit permettre de finaliser les travaux de la zone de Pouilley-les-Vignes (débutés fin 2014) et d'engager les phases 4 et 5 de la zone de l'Echange. L'offre en matière de foncier économique mixte (industrie-artisanat) se raréfie sur le territoire du Grand Besançon. Les phases 4 et 5, opérationnelles rapidement (absence de procédure lourde), doivent permettre de répondre à la demande.

La participation à la ZAC Nouvelle Ere (1ère tranche - fin de la concession en 2026) intègre les derniers éléments validés au CRAC 2013, à savoir une participation du Grand Besançon à hauteur de 4,98 ME.

La participation du Grand Besançon au fonctionnement du SMPSI s'élève comme pour les années précédentes à 106 K€.

2. Développement économique

Dans le cadre de sa stratégie de développement économique, le Grand Besançon finance des actions visant à soutenir le développement d'entreprises déjà installées sur le territoire ou qui s'y implantent et en lien, des actions permettant de mettre en relation directe des entreprises et des personnes en recherche d'emploi.

Ainsi sont notamment financées :

- des **Actions en faveur de l'emploi** (50 K€): soutien à la création d'un groupement d'employeurs interprofessionnel pour permettre aux PME/PMI du territoire de recruter de façon mutualisée des personnels, et aux personnes recrutées, de l'être dans le cadre de CDI - accompagnement de créateurs d'entreprises - développement des offres d'emploi issus des dispositifs clause d'insertion...
- un soutien à l'implantation et au développement des entreprises via une aide au loyer pendant les trois premières années de location financé par le **Fond d'Intervention Economique** (160 K€),
- des actions de **Promotion économique et de prospection** visant à détecter et à installer sur le territoire de nouvelles entreprises (162 K€),
- des actions de **Soutien à la compétitivité** (219 K€) via le cofinancement de projets de recherche et de développement produit. L'intervention de la CAGB est couplée pour ces projets à celle de BPI France et du CG25 et/ou du Conseil Régional.

BUDGET ANNEXE ZONE DU NORET

I. PPIF 2015-2020

Dépenses d'investissement	Budget 2015	2016	2017	2018	2019	2020	PPIF 2015-2020
Remboursement d'avance au budget principal	145 422	440 501					585 923
Opérations d'ordre	130 000						130 000
TOTAL dépenses d'investissement	275 422	440 501	0	0	0	0	715 923
Recettes d'investissement	Budget 2015	2016	2017	2018	2019	2020	PPIF 2015-2020
Opérations d'ordre	275 422	458 002					733 424
Total recettes d'investissement	275 422	458 002	0	0	0	0	733 424
Dépenses de fonctionnement	Budget 2015	2016	2017	2018	2019	2020	PPIF 2015-2020
Travaux	65 000						65 000
Opérations d'ordre	275 422	458 002					733 424
TOTAL dépenses de fonctionnement	340 422	458 002	0	0	0	0	798 424
Recettes fonctionnement	Budget 2015	2016	2017	2018	2019	2020	PPIF 2015-2020
Ventes	177 156	385 596					562 752
Subvention de prix calculée en fonction de l'échéancier des ventes	33 266	72 406					105 672
Opérations d'ordre	130 000						130 000
TOTAL recettes de fonctionnement	340 422	458 002	0	0	0	0	798 424

Le PPIF de cette zone se réalise conformément au plan de financement de la zone établi lors de sa création.

II. Budget Primitif 2015

Argumentaires BP 2015 : (cf. partie II 2) c

BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT DE LA ZONE NORD DES PORTES DE VESOUL

I. PPIF 2015-2020

Dépenses d'investissement	Budget 2015	2016	2017	2018	2019	2020	PPIF 2015-2020
Remboursement Avances au budget principal	358 992.50						358 993
Opérations d'ordre	712 794						712 794
TOTAL dépenses d'investissement	1 071 786	0	0	0	0	0	1 071 786
Recettes d'investissement	Budget 2015	2016	2017	2018	2019	2020	PPIF 2015-2020
Avances du budget principal							49 628
Opérations d'ordre	1 071 786						1 071 786
Total recettes d'investissement	1 071 786	0	0	0	0	0.00	1 071 786
Dépenses de fonctionnement	Budget 2015	2016	2017	2018	2019	2020	PPIF 2015-2020
Etudes	10 000						10 000
Travaux	44 010						44 010
Entretiens	8 000						8 000
Reversement excédent au budget principal	114 891						114 891
Opérations d'ordre	1 071 786					0	1 071 786
TOTAL dépenses de fonctionnement	1 248 687	0	0	0	0	0	1 248 687
Recettes fonctionnement	Budget 2015	2016	2017	2018	2019	2020	PPIF 2015-2020
Ventes	535 893						535 893
Opérations d'ordre	712 794						712 794
TOTAL recettes de fonctionnement	1 248 687	0	0	0	0	0	1 248 687

Le PPIF de cette zone se réalise conformément au plan de financement de la zone établi lors de sa création en décembre 2011.

II. Budget Primitif 2015

Argumentaires BP 2015 : (cf partie II 2 d)

COMMISSION 4 : DEVELOPPEMENT DURABLE

I. PPIF 2015-2020

Dépenses d'investissement	Budget 2015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	Total 2015-2020
<i>Projets en mode de gestion AP/CP</i>							
AP/CP Pépinières d'activités maraîchères	781 511						781 511
AP/CP Requalification de l'entrée d'agglomération à Morre	100 000	75 000	75 000				250 000
<i>Projets en mode de gestion RàR</i>							
Centre de villages (FDC)	202 803	120 000	150 000	180 000	200 000	150 000	1 002 803
Entretien plateforme bois		10 000		10 000		10 000	30 000
Fonds isolation	125 000	145 000	145 000	145 000	145 000	145 000	850 000
Plan Climat Energie Territorial	69 379						69 379
TOTAL dépenses d'investissement	1 278 692	350 000	370 000	335 000	345 000	305 000	2 983 692

Recettes d'investissement	Budget 2015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	Total 2015-2020
AP/CP La Malate	101 256						101 256
AP/CP Pépinières d'activités maraîchères	182 703	45 000					227 703
Total recettes d'investissement	283 959	45 000	0	0	0	0	328 959

Dépenses de fonctionnement	Budget 2015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	Total 2015-2020
Action de sensibilisation à l'environnement	8 000	8 000	8 000				
Agriculture SAUGE	35 000	35 000	35 000				
Biodiversité	43 000	50 000	30 000				
Charges d'exploitation plateforme bois	4 000	4 000	4 000				
Charte paysagères des collines du Doubs	10 000	10 000	10 000				
Concours de Fleurissement	12 000	12 000	12 000				
Cotisations et frais divers	9 000	9 000	9 000				
Entretien passerelle Malate	2 500	2 500	2 500				
Familles et Communes actives pour le Climat	30 000	30 000	30 000				
Lutte contre les nuisances sonores	30 000	0	0				
Pépinières d'activités maraîchères	40 000	40 000	40 000				
Plan Climat Energie Territorial	207 000	190 000	190 000				
Qualité de l'air (ATMO)	192 000	202 000	211 000				
Versement des CEE aux communes	0	17 500	5 000				
TOTAL dépenses de fonctionnement	622 500	610 000	586 500	601 109	590 952	563 903	3 574 964

Recettes fonctionnement	Budget 2015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	Total 2015-2020
Entretien plateforme bois	11 000	11 000	11 000	11 000	11 000	11 000	66 000
Plan climat énergie territoire (agenda 21)	61 000	45 000	45 000	45 000	30 000	30 000	256 000
Qualité de l'air (ATMO)	155 000	160 000	165 000	170 000	175 000	180 000	1 005 000
Recettes au titre du Conseil en énergie partagée	46 000	15 000	10 000	2 000			73 000
Revente électricité solaire	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	18 000
Recettes au titre du fonctionnement de la pépinière d'activité maraîchère	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	60 000
Vente des CEE		35 000	10 000	10 000	25 000	5 000	85 000
TOTAL recettes de fonctionnement	286 000	279 000	254 000	251 000	254 000	239 000	1 563 000

II. Budget Primitif 2015

DEPENSES REELLES *		RECETTES REELLES *	
Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
622 500 €	1 278 692 €	286 000 €	283 959 €
1 901 192 €		569 959 €	

Le Grand Besançon continue à mettre en œuvre les actions du Plan Climat Energie Territorial ainsi que celles de l'Agenda 21.

A/ Investissement

Le Fonds Centres de Village (203 K€) ainsi que le fonds Isolation et énergies renouvelables (125 K€) sont reconduits.

La réalisation des travaux d'aménagement de la pépinière maraîchère (aménagement d'un bâtiment de stockage de matériel, récoltes et bureaux) se poursuit pour un montant de CP de 781 K€. La livraison des aménagements est prévue pour avril 2015.

B/ Fonctionnement

En 2015, le Grand Besançon devra réaliser des documents de porter à connaissance du Plan Climat Energie Territorial, une animation territoriale à destination des communes, faire adhérer les acteurs du territoire à un Plan Climat Partenarial, réaliser une étude afin de connaître la vulnérabilité de notre territoire face au changement climatique et à l'augmentation du prix des énergies et enfin, reconduire le diagnostic de l'éclairage public pour les communes.

2015 sera également l'année de l'élaboration du 2^{ème} plan d'action du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial). Le montant des crédits sollicités, soit 207 K€, permettra de mettre en œuvre ses différentes actions.

Dans le but de mobiliser et de faire changer les comportements, le Grand Besançon animera le territoire en mettant en place des actions prioritaires qui seront valorisées au travers d'un volet partenarial du Plan Climat.

Une mobilisation des communes et un programme d'accompagnement sera mis en place pour les communes désireuses de changer leurs comportements et de réduire leurs impacts sur l'environnement. Elles bénéficieront de conseils d'experts et de professionnels, en matière d'énergie et de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires. Elles deviendront ensuite référentes.

En application de la directive européenne de 2002, le Grand Besançon réalisera en 2015 son plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE), dans le prolongement des diagnostics réalisés en 2012 et 2014 (cartes de bruit). L'enveloppe réservée à cet effet est de 30 K€.

Dans le cadre du projet Sauge (35 K€), le Grand Besançon développera des actions de promotion des circuits courts (parties de campagne, soutien aux marchés), et poursuivra le travail engagé sur l'animation foncière pour l'installation.

2015 sera la première année de fonctionnement complète de la pépinière d'activités maraîchères : poursuite du marché de gestion (hébergement juridique des maraîchers, appui à la comptabilité/gestion, conseil technique en maraîchage...) et éventuelles dépenses exceptionnelles (40 K€).

La charte paysagère prévoit la réalisation de projets d'entretien du paysage et de valorisation du patrimoine : le budget de 10 K€ permettra de poursuivre le travail d'analyse paysagère engagé avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) et d'organiser des actions de sensibilisation du public (lectures paysagères...).

Fort du succès des opérations précédentes, l'opération Fleurissement sera renouvelée en 2015 (12 K€). Organisée autour de 2 temps forts (concours et sensibilisation), elle sera l'occasion de mettre en valeur le fleurissement respectueux de l'environnement et des ressources.

Le Grand Besançon poursuivra son accompagnement des actions de sensibilisation à l'environnement portées par les associations et les communes (8 K€).

COMMISSION 5 : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET GENS DU VOYAGE

I. PPIF 2015-2020

Dépenses d'investissement	Budget 2015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	Total 2015-2020
Habitat							
AP/CP Aides à la pierre déléguées	800 000	800 000	800 000	800 000	764 531	194 952	4 159 483
AP/CP Soutien à la réhabilitation de logements privés 2013-2019	580 000	580 000	580 000	580 000	580 000	580 000	3 480 000
AP/CP Soutien à la réhabilitation dans le parc public 2013-2019	740 000	740 000	740 000	740 000	740 000	740 000	4 440 000
AP/CP Subventions construction logements locatifs 2013-2019	580 000	1 160 000	1 200 000	1 200 000	936 992		5 076 992
AP/CP Subventions PLH 2006-2012 / Construction	1 566 122	569 360					2 135 482
Participation Etudes Habitat des communes	16 450	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	66 450
Soutien à l'accession sociale	320 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	1 320 000
Soutien à la réhabilitation de logements privés avant 2013	28 451						28 451
Soutien à la réhabilitation du parc public avant 2013	407 126						407 126
Gens du Voyage							
AP/CP Schéma départemental GDV 2013-2019	332 000	320 000	190 000	190 000	188 000		1 220 000
Aires d'accueil des GDV: renouvellement, mise aux normes, améliorations	35 240	45 000	35 000	35 000	35 000	45 000	230 240
Dépôts et cautionnements	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	60 000
TOTAL dépenses investissement	5 415 389	4 434 360	3 765 000	3 765 000	3 464 523	1 779 952	22 624 223
Recettes d'investissement							
Habitat							
AP/CP Aides à la pierre déléguées	700 000	700 000	700 000	700 000	700 000	700 000	4 200 000
Gens du Voyage							
AP/CP Schéma départemental GDV 2013-2019	30 000	90 000	90 000	100 000	100 000	65 000	475 000
Dépôts et cautionnement	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	60 000
TOTAL recettes investissement	740 000	800 000	800 000	810 000	810 000	775 000	4 735 000
Dépenses de fonctionnement							
Habitat							
Etudes, pré-études, animation de dispositifs	30 000	25 000	25 000				
Subventions aux associations - Habitat	10 000	10 000	10 000				
Subventions propriétaires privés 2013-2019	160 000	160 000	173 625				
Gens du Voyage							
Action d'accompagnement en faveur des terrains familiaux	15 000	15 000	15 000				
Aires d'accueil des gens du voyage	407 000	412 000	417 000				
Prise en charge des conséquences en termes de salubrité des stationnements irréguliers de caravanes sur les communes	15 000	15 000	15 000				
Subventions aux associations - Gens du Voyage	10 000	10 000	10 000				
TOTAL dépenses fonctionnement	647 000	647 000	665 625	608 356	494 009	465 611	3 527 601
Recettes fonctionnement							
Aires d'accueil des gens du voyage : redevances	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	360 000
Aires d'accueil des gens du voyage : subvention CAF	79 470	79 470	79 470	79 470	79 470	79 470	476 820
Subvention ANAH animation politique habitat privé	0	35 000	35 000	35 000	0	0	105 000
Terrains familiaux: redevances	1 000	2 500	3 500	4 500	5 500	6 500	23 500
TOTAL recettes fonctionnement	139 470	174 470	174 470	174 470	139 470	139 470	941 820

II. Budget Primitif 2015

DEPENSES REELLES *		RECETTES REELLES *	
Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
647 000 €	5 415 389 €	140 470 €	740 000 €
6 062 389 €		880 470 €	

HABITAT

A/ Investissement

Pour l'année 2015, les crédits sur fonds propres CAGB relatifs aux subventions attribuées pour la construction ou l'acquisition de logements locatifs publics dans le cadre du PLH 2013-2019 s'élèvent à 1,5 M€. Ceux dédiés aux décisions de financement sur crédits délégués de l'Etat au titre des aides à la pierre sont de l'ordre de 1,3 M€.

Par délibération en date du 19 décembre 2013, le Grand Besançon a tiré parti d'une revalorisation des subventions attribuées sur fonds propres CAGB pour diffuser les opérations de construction neuve de logements locatifs publics au-delà de la ville centre. Cette revalorisation des aides attribuées s'inscrit dans le cadre d'une démarche expérimentale pour la période 2014-2015, dans le but de redynamiser la production d'habitat public à l'échelle de l'agglomération, et ce, notamment au sein des communes les moins pourvues en la matière. A l'issue de cette période, les résultats de ce dispositif expérimental seront évalués de manière à orienter les suites qui lui seront données, lesquelles devront également intégrer les investissements nécessaires au soutien du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU).

Les crédits consacrés pour l'année 2015 à la réhabilitation des logements locatifs publics s'élèvent à un 1,07 M€, en application des budgets votés lors de l'adoption PCET 2012-2014.

Par le biais de l'action intitulée « Mobiliser les financements pour impulser la réhabilitation énergétique du parc social public », et dans le cadre de la fiche action n°3.1 « Améliorer le parc public » du Programme Local de l'Habitat (PLH), le Grand Besançon a souhaité poursuivre le renforcement de son soutien aux opérations de réhabilitation des logements locatifs publics sur la période 2014 à 2019 à travers la délibération du 18 décembre 2014. Les taux de subvention retenus accordent une attention particulière à la performance énergétique des opérations après travaux. Ces crédits pourront également être mobilisés en faveur d'opérations inscrites au titre du NPNRU (résidentialisations, politique de peuplement, etc.).

S'agissant des crédits dédiés à la réhabilitation des logements privés (occupés par leurs propriétaires ou locatifs), ils s'établissent à 580 K€ et proviennent essentiellement de l'abondement lié au PCET.

L'intervention du Grand Besançon en faveur de l'accession à la propriété est confortée en 2015 avec un budget permettant de soutenir jusqu'à 50 projets (200 K€ inscrits).

Un budget de 10 K€ est maintenu en 2015 pour inciter les communes de l'armature du PLH à réaliser des études préalables à la création de zones à vocation d'habitat, conformément aux objectifs de territorialisation.

B/ Fonctionnement

Le budget dévolu au financement du Programme d'Intérêt Général (dispositif d'animation de nos aides à l'amélioration des logements privés) est de 160 K€. Des recettes sont attendues de la part de l'Agence nationale de l'Habitat mais ne pourront être perçues qu'à l'issue de la première année d'exercice, soit à partir de 2016.

Par ailleurs 25 K€ sont mobilisés pour financer le partenariat validé fin 2014 avec l'ADIL du Doubs concernant l'accompagnement des ménages éligibles à l'aide du Grand Besançon dans leur parcours d'accession à la propriété.

10 K€ de subventions diverses sont prévus pour soutenir des associations œuvrant dans le domaine de l'habitat (Agence Immobilière à Vocation Sociale, association Consommation, Logement, Cadre de vie, etc.).

ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

A/ Investissement

Dans le cadre des obligations et recommandations prescrites par le schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2013-2018, la réalisation des terrains familiaux pilotée par le Grand Besançon a débuté en 2014. La première opération à Besançon doit s'achever en 2015. Les recherches sont en cours pour l'aménagement des autres équipements.

Les crédits inscrits au BP 2015 s'élèvent à 332 K€. Ils correspondent d'une part au projet de financement de 3 terrains familiaux, et serviront d'autre part à débiter la construction de l'aire de délestage.

108 700€ (subventions déduites et prix d'acquisition du foncier inclus) sont consacrés au premier projet. 30 K€ correspondants aux subventions accordées par l'Etat et le Conseil Général pour leur réalisation sont attendus en 2015.

Un budget de 35 K€ est consacré aux travaux de renouvellement, mises aux normes et modernisation des équipements existants destinés à l'accueil des gens du voyage. Ces interventions sont financées par le Grand Besançon, conformément à ses obligations en tant que propriétaire des sites, sur la base d'un programme de travaux annuel élaboré en concertation avec Vago, prestataire en charge de la gestion des aires d'accueil.

10 K€ sont inscrits en dépenses et en recettes au titre du cautionnement versé par les usagers à l'entrée sur les aires et restitué par le Grand Besançon à leur départ si aucune dégradation sur l'emplacement occupé n'est constatée.

B/ Fonctionnement

Les dépenses en fonctionnement sont principalement affectées au paiement des prestations de la société Vago, dans le cadre du marché public de gestion des aires d'accueil dont elle est titulaire depuis 2011. S'ajoute à ces crédits une enveloppe réservée aux dépenses diverses exceptionnelles relatives à l'entretien et à la réparation des terrains et bâtiments. Les crédits inscrits au BP 2015 s'élèvent ainsi à 407 K€.

Au titre de la création des terrains familiaux, 15 K€ sont consacrés au financement des actions d'accompagnement des familles en voie de sédentarisation qui sont indispensables à la réussite de ces projets.

Un budget de 10 K€ permettra de soutenir les associations intervenant auprès des gens du voyage (accompagnement social, administratif et à l'insertion professionnelle, antennes scolaires mobiles, etc.).

Enfin, le Grand Besançon vient en aide depuis 2012 aux communes subissant des stationnements illicites de caravanes, par la prise en charge financière des conséquences en termes de salubrité liées à ces occupations (collecte des déchets produits par les familles de voyageurs et nettoyage des sites au départ des occupants). Il est proposé d'allouer une enveloppe de 15 K€ à cette action. Depuis l'obtention de la conformité au schéma départemental en 2013, et suite au transfert automatique du pouvoir de police spéciale en matière de gens du voyage, le Grand Besançon est compétent pour enclencher la procédure administrative d'évacuation forcée des résidences mobiles prévue par la loi du 5 juillet 2000 sur le territoire de 50 communes. Le Président a pris à cet effet en novembre 2014 un arrêté d'interdiction de stationnement des caravanes en dehors des aires dédiées.

Enfin, au titre des recettes attendues en 2015, figurent les subventions de la caisse d'allocations familiales (CAF), qui verse une allocation de logement temporaire (ALT) aux collectivités compétentes en matière de gestion d'aires d'accueil. Le montant de l'aide accordée par la CAF est amenée à être modifiée dans les mois à venir. En effet, le décret n° 2014-1742 du 30 décembre 2014 vient instituer le versement d'une part fixe en fonction des places d'accueil mises à disposition par la collectivité et une part variable en fonction du taux d'occupation de ces places. Une baisse des recettes est ainsi à prévoir sur les années 2015 et suivantes.

Par ailleurs les redevances payées par les usagers sur les aires d'accueil et par la future famille bénéficiaire du premier terrain familial dont la location doit débiter en 2015 sont inscrites au budget à hauteur de 140 K€.

COMMISSION 6 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET COOPERATIONS

I. PPIF 2015-2020

Dépenses d'investissement	Budget 2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total 2015-2020
Valorisation du quartier culturel	187 425	400 000	500 000				1 087 425
TOTAL dépenses investissement	187 425	400 000	500 000	0	0	0	1 087 425
Recettes d'investissement	Budget 2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total 2015-2020
TOTAL recettes investissement	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses de fonctionnement	Budget 2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total 2015-2020
Agence foncière et ADEF	22 500	22 500	22 500				
AUDAB	413 000	403 000	403 000				
Contribution au Syndicat Mixte Besançon Franche Comté TGV	75 000	66 000	66 000				
Contribution au Syndicat Mixte SCoT	325 000	325 000	325 000				
Coopérations	51 500	51 000	51 000				
Etablissement public foncier (frais de portage)	58 500	58 500	58 500				
Etudes-évaluation	5 000	5 000	5 000				
Incubation de nouveaux projets / quartier culturel	40 000	40 000	40 000				
Participation citoyenne	30 080	30 080	30 080				
Préparation arrivée du TGV Rhin Rhône	7 000	7 000	7 000				
Prospective	180 000	180 000	180 000				
TOTAL dépenses fonctionnement	1 207 580	1 188 080	1 188 080	1 179 464	1 126 964	1 062 588	6 952 755

II. Budget Primitif 2015

DEPENSES REELLES *		RECETTES REELLES *	
Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
1 207 580 €	187 425 €	11 505 €	0 €
1 395 005 €		11 505 €	

A/ Investissement

187 K€ sont mobilisés en investissement pour participer au financement des études urbaines du futur contrat urbain global relatif à la politique de la Ville. Cette participation se justifie dans la mesure où la CAGB devrait à terme porter le futur contrat urbain global selon les textes de loi en préparation au Parlement.

B/ Fonctionnement

En dépenses, le budget de la commission correspond au versement de contributions à des structures partenaires: à l'AUDAB (413 K€) correspondant à la participation au programme partenarial de travail, à l'agence foncière et à l'ADEF (22,5 K€), la contribution au syndicat mixte Besançon Franche Comté TGV (75 K€), au Pôle métropolitain Centre Franche Comté (28 K€) et au SCOT (325 K€). Un budget de 30K€ est consacré à la participation citoyenne pour permettre en 2015 la réalisation d'actions en lien avec le Conseil de Développement Participatif et d'autres formes de participation des habitants de l'agglomération.

Le programme « Incubation de nouveaux projets – quartier culturel » (40 K€) est destiné à fédérer les acteurs culturels, créatifs et économiques à travers un dispositif d'animation et d'accompagnement des entreprises.

Des études seront réalisées dans le cadre des projets « prospectives » (180K€) et « études et évaluations » (5K€) pour permettre l'apport d'expertises ponctuelles sur différentes réflexions menées par l'agglomération, notamment l'actualisation de la stratégie économique, le développement de la Smart City ou des réflexions en matière d'aménagement.

En recettes, une participation de l'ADEME est inscrite au BP 2015 (11,5 K€) dans le cadre d'expérimentations sur la mobilité multimodale menées en lien avec le Conseil de Développement Participatif.

COMMISSION 7 : CULTURE, TOURISME, SPORT ET AMENAGEMENT NUMERIQUE

BUDGET PRINCIPAL

I. PPIF 2015-2020

Dépenses d'investissement	Budget 2015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	Total 2015-2020
AP/CP Equipements fluviaux	247 680	177 392	155 743				580 815
Anneau cycliste				300 000			300 000
Circuits pédestres et VTT (Vallée du Doubs)	99 636	20 000					119 636
Construction nouvelle piscine - Subvention Centre Croppet	62 500						62 500
Equipements culturels, sportifs et touristiques de secteurs (fonds de concours)	116 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	366 000
Hébergement de plein-air (aires de camping-cars)	30 000	30 000	40 000				100 000
Inspections installations	44 500						44 500
Port fluvial d'agglomération (gestion des 3 sites : grosses réparations/équipements)	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	120 000
RAP Citadelle (subvention pour l'aménagement d'un espace 3D)	29 489						29 489
SM maisons comtoises Nancray (contribution en investissement)	31 000	31 000	31 000	31 000	31 000	31 000	186 000
Etude schéma aquatique	17 000						17 000
Valorisation du patrimoine (fonds de concours/ plan de gestion UNESCO)	32 825						32 825
TOTAL dépenses d'investissement	730 631	328 392	296 743	401 000	101 000	101 000	1 958 766
Recettes d'investissement	Budget 2015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	Total 2015-2020
Projets en mode de gestion AP/CP							
AP/CP Equipements fluviaux	91 021	55 500	55 500				202 021
Hébergement de plein-air (aires de camping-cars)		9 000	9 000	12 000			30 000
Etude schéma aquatique	37 800						37 800
TOTAL recettes d'investissement	128 821	64 500	64 500	12 000	0	0	269 821
Dépenses de fonctionnement	Budget 2015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	Total 2015-2020
Aires de camping-cars (charges du propriétaire)	3 000	3 000	5 000				
Citadelle (contribution)	50 000	50 000	50 000				
Circuits pédestres et VTT (entretien et promotion)+ étude secteur Nord/Ouest	25 000	50 000	35 000				
Contribution du réseau enseignement musical à l'animation culturelle et touristique estivale	45 000	45 000	45 000				
Dispositif d'accompagnement enseignement des musiques actuelles	28 000	28 000	28 000				
Divers (cotisation, divers)	3 000	3 000	3 000				
Manifestations/actions cult. et sportives (fonds d'aides)	60 000	60 000	60 000				
Port fluvial d'agglomération (gestion des 3 sites) + Promotion et dynamisation des équipements (cf. schéma tourisme)	150 000	150 000	150 000				
Promotion touristique du Grand Besançon (Office de tourisme et autres)	85 000	85 000	85 000				
Réseau des sites majeurs de Vauban	6 000	6 000	6 000				
SM maisons comtoises Nancray (contribution)	340 000	340 000	340 000				
Soutien et animation du réseau d'enseignement musical : fonds d'aides EM + programme d'animation	200 000	250 000	250 000				
Vallée du Doubs : Développement de l'événementiel et outils de communication	5 000	25 000	5 000				
TOTAL dépenses de fonctionnement	1 000 000	1 095 000	1 062 000	1 098 972	1 054 797	1 034 790	6 345 560
Recettes fonctionnement	Budget 2015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	Total 2015-2020
Port fluvial d'agglomération (nuitées, fluides, carburant)	40 000	45 000	45 000	50 000	50 000	50 000	280 000
TOTAL recettes de fonctionnement	40 000	45 000	45 000	50 000	50 000	50 000	280 000

II. Budget Primitif 2015

DEPENSES REELLES *		RECETTES REELLES *	
Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
1 000 000 €	730 631 €	40 000 €	128 821 €
1 730 631 €		168 821 €	

A/ Investissement

Dans le cadre de l'AP/CP équipements fluviaux (248 K€), les travaux d'aménagement du bâtiment d'accueil attenant à la halte fluviale communautaire de Deluz ont démarré plus tardivement que prévu en 2014. Ils sont en cours et devraient être achevés au printemps 2015 permettant ensuite sa mise en route pour une ouverture aux plaisanciers et cyclotouristes pour la saison touristique.

Parallèlement, les études vont être engagées en 2015 pour définir le projet d'agrandissement/réagencement et de mise aux normes de la « capitainerie » à Besançon, projet qui devient indispensable au regard à la fois des conditions d'accueil des plaisanciers faisant halte ou embarquant à Besançon et des conditions de travail du gestionnaire.

La démarche de mise en place des circuits pédestres et VTT dans la vallée du Doubs (99 K€) a été réactivée au 2eme semestre 2014 suite à la mise en place des nouveaux conseils municipaux. La concertation avec les communes (secteur Sud-Ouest et Est) est bien avancée et le début d'année 2015 verra le lancement du marché pour la signalétique et du marché d'insertion pour la pose et le balisage. L'objectif est de concrétiser l'aménagement des circuits sur l'ensemble de la vallée d'ici fin 2015.

Concernant les aires de camping-cars, le dossier n'a pas pu avancer en 2014 pour diverses raisons. Il est prévu sur 2015 (30 K€) d'arrêter précisément les projets des dernières aires projetées sur 2015 et années suivantes pour pouvoir solliciter de manière globale (à leur demande) les financeurs. Le lancement de l'aménagement des aires de stationnement programmées sur 2015 pourraient parallèlement s'enclencher.

Enfin l'étude sur les équipements aquatiques commanditée par le Grand Besançon et la Ville de Besançon se poursuit sur 2015 (17 K€). Elle devrait faire l'objet d'un rendu d'ici la fin 2015.

Les autres lignes du budget portent sur la gestion du port d'agglomération (réparations) et diverses contributions ou subventions : contribution en investissement au Musée de Nancray, subvention à la Ville de Besançon pour le plan de gestion Vauban (dernière année de la convention 2007-2015), soutien au Centre Croppet pour sa nouvelle piscine (second versement), fonds d'aide « équipement » du Grand Besançon.

En recettes, des subventions ont été accordées pour l'aménagement d'un bâtiment d'accueil à Deluz (CG25 et Région) et l'étude équipements aquatiques (Région).

B/ Fonctionnement

La contribution au Musée de Nancray (340 K€), équipement culturel et touristique communautaire représente le premier poste du budget CTS en fonctionnement avec une contribution maintenue à son montant 2014. A noter que cette contribution est à ce niveau depuis 2008.

En matière d'enseignement et de diffusion musicale, une enveloppe (200 K€) est provisionnée pour le fonds d'aide aux écoles de musique structurantes et locales auquel s'ajoutent les subventions à la Rodia et au Bastion. L'organisation en propre par le Grand Besançon des « mardis des rives » venant animer les communes de la vallée du Doubs en juillet et août, complète cette implication.

Les dépenses concernant le port fluvial d'agglomération (150 K€) composé des trois haltes communautaires portent sur le marché de gestion attribué à Solidarité Doubs Handicap, l'entretien-maintenance à charge de la CAGB et l'achat de carburant principalement. Les recettes proviennent de la régie : encaissement des locations d'anneau, des fluides et de la vente de carburant.

Concernant les circuits pédestres et VTT, les crédits 2015 portent sur l'entretien des circuits du secteur Plateau via un marché d'insertion qui sera lancé en début d'année.

Des crédits sont enfin prévus pour la promotion touristique (subvention à l'Office de Tourisme notamment), une subvention à la Citadelle et le soutien à l'événementiel culturel et sportif via le fonds d'aide « manifestation » en direction des associations et communes.

BUDGET ANNEXE CRR

I. PPIF 2015-2020

Dépenses d'investissement	Budget 2015	2016	2017	2018	2019	2020	PPIF 2015-2020
<i>Projets en mode de gestion AP/CP</i>							
AP/CP Cité des arts et de la culture	215 293						215 293
AP/CP Parc instrumental	172 751						172 751
<i>Projets en mode de gestion RàR</i>							
Grosses réparations bâtiments CRR	68 770	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	218 770
Instruments renouvellement	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000	210 000
Mobilier, informatique, véhicule	66 168	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	116 168
TOTAL dépenses investissement	557 982	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	932 982
Recettes d'investissement							
AP/CP Cité des arts et de la culture	1 136 068						1 136 068
TOTAL recettes investissement	1 136 068	0	0	0	0	0	1 136 068
Dépenses de fonctionnement							
Actions culturelles et pédagogiques	267 930	297 700	297 700				
Charges à caractère générale non ventilables	177 290	174 790	174 790				
Charges de personnel	4 760 370	4 846 057	4 933 286				
Cité des arts	50 000						
Dépenses imprévues	10 000						
Maintenance bâtiment Conservatoire	312 500	310 000	310 000				
Maintenance bâtiment, FRAC et brasserie Pixel	185 700	183 200	183 200				
Prestations des services centraux	187 793	187 793	187 793				
TOTAL dépenses fonctionnement	5 951 583	5 999 540	6 086 769	6 131 633	5 950 805	5 703 403	35 823 733
Recettes fonctionnement							
Cité des Arts (refacturation partenaires)	25 000						25 000
Recettes externes (subventions finançant charges de personnel)	391 800	391 800	391 800	391 800	391 800	391 800	2 350 800
Recettes internes (locations instruments, salle, auditorium, électricité...)	81 026	68 526	68 526	68 526	68 526	68 526	423 656
Recettes liées à l'activité d'enseignement (inscriptions)	458 349	470 629	483 278	496 305	509 724	523 545	2 941 830
Refacturation utilisation espaces mutualisés (FRAC)	46 728	46 728	46 728	46 728	46 728	46 728	280 368
Refacturation maintenance bâtiment FRAC et brasserie Pixel	211 000	211 000	211 000	211 000	211 000	211 000	1 266 000
TOTAL recettes fonctionnement	1 213 903	1 188 683	1 201 332	1 214 359	1 227 778	1 241 599	7 287 654

II. Budget Primitif 2015

Argumentaires BP 2015 : cf. partie II 2 b)

A la majorité, 17 contre, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le Budget Primitif 2015, budget principal et budgets annexes.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 110
Contre : 17
Abstention : 0



Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Annexe I - Répartition par chapitre

BUDGET PRINCIPAL							
Fonctionnement			Investissement				
	Chapitre	BP 2015		Chapitre	BP 2015		
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	8 509 895,00	opérations réelles	16 Remboursement de capital *	1 610 000,00	
		012 Charges de personnel	16 876 209,00		20 Immobilisations incorporelles	1 631 045,19	
		014 Atténuations de produits	21 403 936,00		204 Subventions d'équipements versées	10 290 045,21	
		65 Subventions	29 464 740,77		21 Immobilisations corporelles	3 174 821,98	
		66 Charges financières	900 000,00		23 Immobilisations en cours	8 112 394,86	
		67 Charges exceptionnelles	143 266,00		26 Participations et créances rattachées à des participations	1 400 000,00	
		68 Dotations aux amortissements et provisions	150 000,00		27 Autres immobilisations financières	17 500,00	
		022 Dépenses imprévues	6 200 000,00		001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 110 917,75	
						020 Dépenses imprévues	1 900 000,00
						Total opérations réelles	31 246 724,99
		Total opérations réelles	83 648 046,77				
		opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	9 560 349,00	opérations d'ordre	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	344 385,00
	023 Virement à la section d'investissement		12 643 935,30				
	Total opérations d'ordre		22 204 284,30			Total opérations d'ordre	344 385,00
		TOTAL	105 852 331,07		TOTAL	31 591 109,99	

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS (en HT)								
Fonctionnement			Investissement					
	Chapitre	BP 2015		Chapitre	BP 2015			
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	31 384 897,00	opérations réelles	16 Remboursement de capital	5 320 000,00		
		012 Charges de personnel	1 259 336,00		20 Immobilisations incorporelles	4 311 916,00		
		65 Subventions	653 805,00		21 Immobilisations corporelles	20 651 121,17		
		66 Charges financières	5 100 000,00		23 Immobilisations en cours	23 830 725,64		
		67 Charges exceptionnelles	10 000,00		001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 024 345,90		
		014 Atténuations de produits	145 000,00					
		022 Dépenses imprévues	0,00					
						Total opérations réelles	55 138 108,71	
		Total opérations réelles	38 553 038,00					
		opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	3 923 930,17	opérations d'ordre	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	846 887,00	
	023 Virement à la section d'investissement		3 126 014,83	041 Opérations patrimoniales		500 000,00		
	Total opérations d'ordre		7 049 945,00			Total opérations d'ordre	1 346 887,00	
		TOTAL	45 602 983,00		TOTAL	56 484 995,71		

Recettes	opérations réelles	70 Produits des services	446 174,00	opérations réelles	10 Dotations Fonds divers Reserves	6 906 322,05		
		73 Impôts et taxes	29 066 514,00		13 Subventions d'investissement reçues	15 502 342,97		
		74 Dotations, subventions et participations	14 491 398,00		16 Recours à l'emprunt	26 526 385,69		
		75 Produits de gestion courante	16 200,00					
		77 Produits exceptionnels	711 500,00					
		002 résultat de fonctionnement reporté	24 310,00		001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			
						Total opérations réelles	48 935 050,71	
		Total opérations réelles	44 756 096,00					
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	846 887,00	opérations d'ordre	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	3 923 930,17		
					041 Opérations patrimoniales	500 000,00		
		Total opérations d'ordre	846 887,00			Total opérations d'ordre	7 549 945,00	
		TOTAL	45 602 983,00		TOTAL	56 484 995,71		

BUDGET ANNEXE CRR						
		Fonctionnement		Investissement		
		Chapitre	BP 2015	Chapitre		BP 2015
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	1 010 420.00	opérations réelles	16 Remboursement de capital	3 915 168.30
		012 Charges de personnel	4 890 263.00		20 Immobilisations incorporelles	16 875.85
		022 Dépenses imprévues	10 000.00		21 Immobilisations corporelles	330 312.87
		65 Subventions	20 900.00		23 Immobilisations en cours	159 000.00
		66 Charges financières	280 000.00		45 Opérations d'investissement pour le compte de tiers	51 793.00
		67 Charges exceptionnelles	20 000.00		020 Dépenses imprévues	
		Total opérations réelles	6 231 583.00		Total opérations réelles	4 473 150.02
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	192 000.00	opérations d'ordre		
		023 Virement à la section d'investissement	678 000.23			
		Total opérations d'ordre	870 000.23		Total opérations d'ordre	0.00
TOTAL		7 101 583.23	TOTAL		4 473 150.02	
Recettes	opérations réelles	70 Produits des services	596 553.00	opérations réelles	10 Dotations, fonds divers et réserves	2 000.00
		74 Dotations, subventions et participation	584 800.00		13 Subventions d'investissement reçues	827 175.00
		75 Produits de gestion courante	5 861 723.00		23 Immobilisations en cours	133 840.00
		002 résultat de fonctionnement reporté	58 507.23		45 Opérations d'investissement pour le compte de tiers	175 053.00
					001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 465 081.79
		Total opérations réelles	7 101 583.23		Total opérations réelles	3 603 149.79
	opérations d'ordre			opérations d'ordre	021 Virement de la section de fonctionnement	678 000.23
					040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	192 000.00
		Total opérations d'ordre	0.00		Total opérations d'ordre	870 000.23
	TOTAL		7 101 583.23	TOTAL		4 473 150.02

BUDGET ANNEXE DECHETS (voté le 18 décembre 2014)						
		Fonctionnement		Investissement		
		Chapitre	BP 2015	Chapitre		BP 2015
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	12 794 671.00	opérations réelles	16 Remboursement de capital	14 500.00
		012 Charges de personnel	4 880 000.00		20 Immobilisations incorporelles	25 000.00
		65 Charges de gestion courante	75 500.00		21 Immobilisations corporelles	851 000.00
		66 Charges financières	2 700.00		23 Immobilisations en cours	0.00
		67 Charges exceptionnelles	41 500.00		020 Dépenses imprévues	15 000.00
		022 Dépenses imprévues	5 000.00			
		Total opérations réelles	17 799 371		Total opérations réelles	905 500
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	999 900.00	opérations d'ordre	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	96 400.00
		023 Virement à la section d'investissement	2 000.00			
		Total opérations d'ordre	1 001 900		Total opérations d'ordre	96 400
TOTAL		18 801 271.00	TOTAL		1 001 900.00	
Recettes	opérations réelles	70 Produits des services	16 216 871.00	opérations réelles	13 Subventions d'investissement reçues	
		74 Dotations, subvention et participation	2 460 000.00		16 Recours à l'emprunt	
		75 Produits de gestion courante	500.00			
		77 Produits exceptionnels	2 500.00			
		013 Atténuations de charges	25 000.00			
		Total opérations réelles	18 704 871		Total opérations réelles	0
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	96 400	opérations d'ordre	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	999 900
					021 Virement de la section de fonctionnement	2 000
		Total opérations d'ordre	96 400		Total opérations d'ordre	1 001 900
	TOTAL		18 801 271.00	TOTAL		1 001 900.00

BUDGET ANNEXE ZONE DU NORET					
		Fonctionnement		Investissement	
		Chapitre	BP 2015	Chapitre	BP 2015
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	65 000.00	16 Remboursement de capital *	145 421.96
		Total opérations réelles	65 000.00	Total opérations réelles	145 421.96
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	275 421.96	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	130 000.00
		Total opérations d'ordre	275 421.96	Total opérations d'ordre	130 000.00
TOTAL		340 421.96		TOTAL	275 421.96
Recettes	opérations réelles	70 Produits de services	177 156.00		
		77 Produits exceptionnels	33 265.96		
		Total opérations réelles	210 421.96	Total opérations réelles	0.00
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	130 000.00	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	275 421.96
Total opérations d'ordre		130 000.00	Total opérations d'ordre	275 421.96	
TOTAL		340 421.96		TOTAL	275 421.96

BUDGET ANNEXE Aménagement Portes de Vesoul					
		Fonctionnement		Investissement	
		Chapitre	BP 2015	Chapitre	BP 2015
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	62 010.00	16 Remboursement d'avance	358 992.50
		65 Subventions	114 890.50		
		Total opérations réelles	176 900.50	Total opérations réelles	358 992.50
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 071 786.00	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	712 793.50
Total opérations d'ordre		1 071 786.00	Total opérations d'ordre	712 793.50	
TOTAL		1 248 686.50		TOTAL	1 071 786.00
Recettes	opérations réelles	70 Produits de services	535 893.00	16 Recours à l'emprunt *	
		Total opérations réelles	535 893.00	Total opérations réelles	0.00
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	712 793.50	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 071 786.00
		Total opérations d'ordre	712 793.50	Total opérations d'ordre	1 071 786.00
TOTAL		1 248 686.50		TOTAL	1 071 786.00

BUDGETS CONSOLIDES BP 2015						
		Fonctionnement		Investissement		Fonctionnement + Investissement
Dépenses	Total opérations réelles	146 473 939.27	Total opérations réelles	92 267 898.18	238 741 837.45	
	Total opérations d'ordre	32 473 337.49	Total opérations d'ordre	2 630 465.50	35 103 802.99	
	TOTAL	178 947 276.76	TOTAL	94 898 363.68	273 845 640.44	
Recettes	Total opérations réelles	176 816 811.26	Total opérations réelles	61 925 026.19	238 741 837.45	
	Total opérations d'ordre	2 130 465.50	Total opérations d'ordre	32 973 337.49	35 103 802.99	
	TOTAL	178 947 276.76	TOTAL	94 898 363.68	273 845 640.44	

Annexe 2 - Les ratios financiers du budget principal

Ratios obligatoires (Budget principal)		CAGB	Moyennes nationales des communautés d'agglomérations
		BP 2015	2011 #
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	460 €	551 €
2	Produit des impositions directes/population	332 €	306 €
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	493 €	642 €
4	Dépenses d'équipement brut/population	71 €	132 €
		soit 128 € avec les subventions d'équipements	
5	Encours de dette/population	114 €	351 €
6	DGF/population	111 €	155 €
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	20.2%	18.2%
8	Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct.	95%	89.8%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	14%	20.6%
		Soit 26 % avec les subventions d'équipements	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	23%	54.7%

* sources DGCL à partir des données DGFIP

Au vu du caractère peu significatif de ces ratios, le Grand Besançon utilise la notion de « groupe territorial » dans ses analyses financières.

€ par habitant	Budget principal - territoire de la CAGB - 2012 & 2013						Budget principal - France - 2012		
	CAGB		Communes de la CAGB		TOTAL		CA	Com. des CA	TOTAL
	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012		
Recettes Réelles Fonct	486	382	1 219	1 231	1 705	1 613	424	1 326	1 750
Dépenses Réelles Fonct	375	266	1 010	1 037	1 385	1 303	339	1 142	1 481
CAF	111	116	209	194	320	310	86	184	270
Encours	152	123	821	888	973	1 011	382	1 038	1 420
Encours / CAF	1,4	1,1	3,9	4,6	3,0	3,3	4,5	5,6	5,3
Dépenses d'Equipement**	60	75	448	506	508	581	155	366	521

** 20, 21, 23 (yc 204)

Des résultats favorables au regard des moyennes nationales appréhendées au niveau du groupe territorial (données RCF).